

PM

PERSPECTIVES
MÉDITERRANÉE

www.perspectivesmed.ma

5

Tension entre Paris et Rabat
Un coup de froid qui dure...

18

Redressement
Espoirs déjà douchés !

61

Nobel de littérature
Le "paradigme" Ernaux

LE COUPLE MAROC - FRANCE

ENTRE CONCORDE ET DISCORDE



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ALLAL EL MALEH - OCTOBRE 2022 - N°135

LA FIBRE

MAROC TELECOM



100% CONNECTÉ



COMMANDEZ VIA



OU



100 Méga à 500 dh et 200 Méga à 1000 dh.

Détails non contractuels, sous réserve d'éligibilité technique et d'accessibilité.



Etat social, dites-vous ?

Par Allal El Maleh

La rhétorique engagée autour des prix des hydrocarbures qui jouent au « yo-yo » et la ferme volonté des pouvoirs publics à détricoter le filet protecteur qu'offre encore la caisse de compensation, a offert à l'actuel gouvernement l'occasion de réaffirmer son engagement pour un « Etat social ». Et l'Exécutif d'affirmer sans ciller que l'Etat, dans sa bienveillance, a bien arrosé, en dépit de la sécheresse ambiante, deux secteurs sociaux, l'éducation et la santé en l'occurrence. Pompeusement, nombre de ministres se sont relayés pour louer la fibre sociale qui anime l'équipe au charbon dans le but, assure-t-on, d'être au rendez-vous avec la mise en place du chantier dit « nouveau modèle de développement » dont on se gargarise à tout bout de champ.

Mais à l'analyse pointue des faits, l'opinion déchantée aussi vite que résistent les promesses électorales face à la dure réalité. En effet, à y voir de plus près, s'il est vrai que les budgets alloués aux deux piliers du secteur social ont subi des augmentations notables, il y a lieu de noter que le gros de ces valorisations sera plus absorbé dans le fonctionnement que dans l'investissement. Le système d'arrosage du social s'en trouve dès lors bouché puisque à l'horizon, l'offre étatique en infrastructures, et donc aussi en services, s'en trouvera amoindrie. En d'autres termes, le pays est appelé à s'accommoder de moins d'écoles et de moins de centres de soins, et dans le meilleur des cas du minimum syndical en encadrants.

Les stratégies en communication de l'actuel équipe qui dirige Aziz Akhannouch sont désarmés face à l'affolement des mercuriales. Tellement les prix des produits de consommation atteignent des sommets qui forcent « le petit peuple », terme ô combien cher aux partisans du libéralisme débridé, à s'en éloigner. Et s'il apparaît que le moteur social promet de caler, nul n'a pensé à placer les hydrocarbures, le « sujet qui fâche » au regard des responsabilités du chef du gouvernement, dans la case du « politiquement correct » pour atténuer un tant soit peu la grogne sociale.

Dans la loi de Finances, par exemple, on n'évoque ni de près, ni de loin, le plafonnement des prix, et par conséquent des marges jugées scandaleuses au regard des cours internationaux des produits pétroliers. Pire, aucune disposition fiscale n'est venue pour cou-

vrir, ne serait-ce que d'un voile trompeur, la voracité dont font preuve les acteurs du secteur pétrolier dans le pays.

Autant dire que si les membres de l'actuel Exécutif s'évertuent, au fil de leurs sorties, à plaire plus aux bailleurs de fonds qu'aux électeurs dont ils doivent rendre des comptes, ils se trouvent incapables de mimer, ne serait-ce que partiellement, ce qui s'opère dans les temples du libéralisme. Nul besoin de rappeler que le Royaume Uni, comme les USA par ailleurs, ont décidé de brider les profits des géants pétroliers tout en canalisant une bonne partie vers les caisses de l'Etat. Nul besoin d'ergoter dès lors sur le sort réservé aux mauvais élèves. Ceux qui sont incapables d'imaginer autre chose pour que l'Etat puisse boucler ses fins de mois sans pomper généreusement dans les économies qui font la classe moyenne. Les principales dispositions fiscales telles qu'imaginées dans le projet de budget qui sera voté, même en moyennant quelques retouches mineures, représentent autant de piliers qui, une fois actionnés, écraseront tout sur leur passage. La casse à attendre serait gigantesque puisque les ressorts représentés par les « classes moyennes », et cette classification est celle du HCP, perdraient le peu qui leur restait d'élasticité.

Peut-on envisager, dès lors, autre chose qu'un effondrement socio-économique généralisé ? La pertinence de la question posée ainsi abruptement, n'est certainement pas à remettre en question lorsqu'un simple tour chez les banquiers de la place renvoie au constat unanimement partagé de panne généralisée. Que faire ? L'Etat, ferre qu'il est dans les mailles des bailleurs de fonds, n'a d'autre choix que de faire preuve de plus de mou au niveau du déploiement des recommandations quasi-bibliques des institutions de Bretton Woods. En attendant d'imaginer, si courage politique il y a, une autre stratégie socio-économique qui tienne la route. Avec la mobilisation de toutes les énergies que compte le pays. L'objectif principal étant de limiter et réparer la casse sociale et de sauver le maximum des laissés pour compte. Lorsqu'un pays découvre, au bout de plusieurs années d'efforts visant l'amélioration des indicateurs de développement humain que plus de trois millions de pauvres supplémentaires s'ajoutent au vivier des déclassés, c'est qu'il y a problème. Et grave, SVP !

SOMMAIRE

Octobre 2022



- La "Françafrique" bat de l'aile 9
Le nationalisme africain
- Italie fasciste et génocide libyen occulté 11
Un passé toujours pesant
- Sommet arabe d'Alger 15
"Le sommet dans le sommet" n'a pas eu lieu
- Sortir du marasme économique 19
Le levier de l'investissement comme atout
- La sortie de crise selon la Banque mondiale 22
Repenser la gouvernance dans l'économie
- Loi de Finance 2023 26
Projet ambitieux dans un contexte incertain
- 32 Politique monétaire
Bank Al-Maghrif resserre les vis
- 34 Conjoncture économique
Ralentissement marqué
au troisième trimestre
- 38 Moral des ménages
L'abyme...
- Marché boursier
50 Forte dépréciation des indicateurs de la BVC
- 58 Prix des carburants
L'avis peu convainquant du Conseil
de la concurrence
- 64 Attaque contre S. Rushdie à Nex-York
Le romancier indien
controversé diminué...

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION & DE LA RÉDACTION: ALLAL EL MALEH

RÉDACTION: ABDERRAHMANE EL MALEH - A. BEN DRISSE - ABOU MAIRWA - SAÏD - AKECHENIR - LAMIA MAHFOUD - OULED RIAB

DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER: FATIMA EL MALEH | CRÉATION: PM DÉVELOPPEMENT | PORTRAITISTE: HELMA LALLA |

PHOTOS: PM EDITIONS | MENSUEL ÉDITÉ PAR PM EDITIONS SARL: 8, BD. YACOUB EL MANSOUR MAARIF, CASA |

TÉL: 05 22 25 76 17/05 22 25 77 84/ Email: contact@perspectivesmed.ma/ www.perspectivesmed.com

Impression: Idéale | Distribution: SOCHEPRESS N° Dépôt légal: 2005/0101 | ISSN: 1114-8772 | Ce numéro a été tiré à 5 000 exemplaires.



Tension entre Paris et Rabat

Un coup de froid qui dure...

Le couple franco-marocain bat momentanément de l'aile, confirment bien des analystes qui n'y voient qu'une mauvaise passe conjoncturelle, alors que d'autres assurent qu'entre Paris et Rabat, la mésentente serait profonde et l'explication de ce désamour, soudain, ne s'expliquerait pas à l'aune du seul dossier des visas.

Les médias de ce côté-ci de la Méditerranée se sont vite emballés à l'idée de voir le Maroc, ami traditionnel de la France, subir le même régime de restrictions décidées à l'encontre des Algériens et Tunisiens désireux de se rendre en terre française. Et si Paris a jugé bon d'adoucir la sanction subie par Tunis, le régime sec a été maintenu pour Rabat et Alger auxquels les autorités françaises reprochent de ne pas jouer le jeu en rapatriant leurs ressortissants qui se trouvent en France en situation illégale. Depuis la visite aoutienne du Président français à Alger, déplacement suivi quelques jours plus tard par l'actuelle cheffe du gouvernement, à

la tête d'une délégation forte de 16 ministres, nul ne sait quel sort a été réservé aux demandes pressantes formulées par leurs hôtes, début octobre, quant à la révision des modalités d'octroi des visas Schengen.

Et quand bien Emmanuel Macron a jugé bon d'imposer une visite à Rabat, comme il l'a laissé entendre à l'issue de son déplacement à Alger, il conviendrait de souligner que du côté marocain, l'annonce de la programmation de la visite du chef de l'Etat français dans le Royaume n'aura drainé aucune réaction officielle.

Par ailleurs, il n'y a pas eu, non plus, la moindre confirmation ni du Palais royal, ni de l'Élysée de l'entretien téléphonique qui a eu lieu entre le Roi Mohammed VI et E. Macron. Entretien d'une demi-heure, croit savoir Maghreb Intelligence.

Le décor étant ainsi planté, est-il pertinent d'avancer que les relations franco-marocaines sont tout sauf normales ? Un réchauffement est-il en perspective ?

Tension entre Rabat et Paris

Et si on revisitait l'histoire ?



Par Allal El Maleh

Le retour à la normale entre Paris et Rabat n'est qu'une question de temps. L'épais brouillard qui rend difficile toute analyse sur les véritables raisons d'une tension palpable finira par se dissiper. Mais c'est l'éclairage, volontaire, des parties aveugles de l'histoire commune qui doit agir comme véritable catalyseur d'une entente durable. A l'abri des soubresauts conjoncturels.

En 2021, le solde net des IDE captés par le Maroc n'a pas excédé, en valeur, les 2 milliards de dollars, sur un flux global ayant arrosé l'Afrique de plus de 80 milliards de dollars. Autant dire que le volume reste faible au regard des multiples attentes exprimées par le Royaume. Et dans cette dynamique, il est fort à propos de souligner que c'est la France qui trône en tête des investisseurs dans le pays. Premier investisseur Avec un flux net de 6 milliards de DH, en hausse de 2,1 milliards en un an, la France aura donc surclassé les Émirats arabes unis (4 milliards de DH), la Grande-Bretagne (2,8 milliards), les Pays-Bas (1,7 milliard) et les États-Unis avec

0,7 milliard. Ces cinq pays accaparent 78,4% du total du flux net des IDE au Maroc en 2021. L'Espagne que l'on présentait comme le rival attiré de la France brille par son absence du Top Five.

Entre business et affaires

Ce classement français sur le marché marocain n'aura pas été altéré par les tensions d'ordre politico-diplomatique ayant émaillé la chronique bilatérale. Le business, généralement frileux au moindre soupçon de tempête politique, n'aura pas été altéré entre les deux pays. L'affaire Pegasus, logiciel espion israélien, que le

Maroc aurait utilisé pour mettre sous écoute des responsables français de premier plan, n'a éclaté qu'en juillet lorsqu'un consortium de médias, avec l'appui des ONG *Forbidden Stories* et *Amnesty International*, a commencé à livrer les résultats de ses enquêtes. S'estimant ciblé par un tissu de mensonges, le Royaume ne s'est pas contenté de nier les faits qui lui sont reprochés, mais a jugé bon de poursuivre en justice les médias (dont *Le Monde* et *Radio France*) qui ont colporté des *fakes news*. Sans épiloguer sur un sujet des plus cocasses, il faut croire que le climat de confiance entre Paris et Rabat s'est détérioré quelques mois plus tôt. Tout remonte au mois de décembre 2020, lorsque l'Oncle Sam a choisi de « reconnaître » la marocanité du Sahara dans le sillage des accords d'Abraham, négociés en secret, et qui ont abouti à la normalisation des relations entre Rabat et Tel-Aviv. Le décret signé dans ce sens par Donald Trump, durant les dernières heures de son mandat, agissant comme un véritable catalyseur de tension entre le Maroc et la

France. Car si Paris a toujours épaulé Rabat au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU, faisant notamment valoir la crédibilité de l'offre marocaine d'autonomie élargie, il n'en reste pas moins que l'Élysée n'a jamais osé franchir le Rubicon en reconnaissant, d'une manière qui ne prête pas à la confusion, les droits inaliénables du Maroc sur son Sahara, récupéré en 1975. Surtout que la France qui a occupé le Maroc connaît parfaitement les tenants et aboutissants de cette histoire... Et persiste, au grand désarroi de Rabat, dans sa politique gaulienne qui, sur le plan des frontières, ne tranche ni en faveur du Maroc que le découpage colonial a profondément lésé, ni contre la thèse algérienne qui, via une entité fantôme, cherche à assurer son expansion vers l'Atlantique. S'il est difficile de pouvoir répercuter ce que les discussions bilatérales tenues tantôt derrière les portes de l'Élysée, tantôt derrière les murs du Méchouar, on notera seulement que les appels royaux fréquents au co-développement et à la co-prospérité entre le Maroc et l'Europe, la France

devant agir comme catalyseur dans cette dynamique vertueuse, sont restés lettres mortes. Pourtant, la fenêtre de tir était ouverte avant le conflit qui oppose aujourd'hui la Russie à l'Alliance atlantique. Plus, le Maroc a osé aller de l'avant là où l'Europe traînait des pieds en investissant fortement en Afrique. La projection marocaine sur le Continent, laquelle se veut complémentaire des bonnes volontés occidentales, lesquelles devaient être expurgées des relents du diktat post-colonial, n'aura pas été appréciée à sa juste valeur par le partenaire français. Nombre de ses élites ayant jugé bon d'y voir une concurrence déloyale vis-à-vis des intérêts français. Le fait est qu'aujourd'hui, la France se trouve dans une mauvaise posture sur le Continent où s'agitent des intérêts bien plus gros et plus déterminants. La Chine joue une partition sur un ton plus fort que le mezzo voce de la France. Processus qui a généré une autre dynamique d'affranchissement d'une tutelle française qui ne pèse plus lourd ni au Mali, ni au Burkina Faso. Même le



Tchad commence à ruer dans les brancards... A la concurrence chinoise qui avance sans coup férir tout le long du continent, ne voilà-t-il pas que la Russie tente, pour sa part, de renforcer sa présence africaine. C'est à croire que l'endigement de l'Occident, avec les Américains en tête, a déjà commencé sur le dernier carré de la croissance.

Clarifier l'Histoire

Le monde est en train de changer et de nouveaux paradigmes doivent être assimilés par les décideurs. Au Maroc, rares étaient les moments où le centre de décision choisit l'option de croiser le fer. La technostructure du Quai d'Orsay n'ignore certainement pas la décision prise dans le Royaume qui interdisait tout contact avec les intérêts allemands. Comme ils n'ignorent pas, non plus, le bras de fer engagé avec l'Espagne. Car le Royaume veut plus, et mieux, de ses partenaires européens. Il est à la quête d'une relation privilégiée, débarrassée des stigmates d'un passé où les puissants dictaient leurs volontés aux plus faibles.

Avec la France, le décryptage de certains signaux émis par Rabat sont symptomatiques du malaise qui imprègne les relations bilatérales. Il faut se souvenir qu'au mois d'octobre dernier, Olivier Becht, ministre français chargé du commerce extérieur, n'a pas réussi à franchir les paliers de tous les ministères. Et contre mauvaise fortune, le responsable français, missionné dans doute pour tâter le terrain, a fait bon cœur. En appelant à « dépasser les tensions » entre la France et le Maroc, alimentées notamment par les restrictions des visas Schengen délivrés aux Marocains. « Il faut écrire une nouvelle page », a plaidé O. Becht devant la communauté française, citant les énergies renouvelables, les infrastructures, la construction navale et ferroviaire, l'aéronautique... Mais est-ce suffisant lorsqu'on mesure, à l'aune d'une coopération qui a bouclé le siècle, avec ses moments chao-



tiques, que les Marocains veulent plus qu'un regard condescendant et que la vision étriquée qui, à partir d'une lorgnette passée de mode, les réduit à de simples paramètres d'un marché générateur de dividendes où il fait bon investir à minima ? Les décideurs français sont interpellés à solder les comptes du colonialisme avec le Royaume et ce même si le Maroc officiel n'en fait pas, comme l'Algérie, une revendication de l'heure. La repentance est un exercice politique qui s'inscrit dans la bonne trajectoire de l'Histoire, celle de l'humanité dans son ensemble. Depuis 2012, l'implantation de la France dans le Royaume s'est accompagnée de drames jusque-là poussés sous le boisseau. Ni Rabat, ni Paris n'ont cherché à faire la part des choses. Mais il faut écouter ce que l'opinion exige aujourd'hui. L'amitié entre les peuples ne saurait se consolider qu'au prix de la reconnaissance des crimes coloniaux. Et cela ne se limite pas au seul prix du sang, payé par la résistance des Marocains entre autres à Bougafet et El Hri, dans ce qu'il est convenu d'ap-

peeler campagnes de pacification, cela sans oublier le martyr des goumiers sur plusieurs champs de bataille, en Europe, comme en Asie. Mais aussi au surcoût économique induit par les liens de dépendance qui perdurent. Les Marocains sont à la quête de la vérité qui est de nature à éliminer les zones d'ombre par trop pesantes sur les relations bilatérales.

Il est peut-être temps que des collectifs marocains s'organisent dans ce sens pour faire pression sur les politiques, à Paris notamment, en vue de voir plus clair dans l'histoire commune. Il s'agirait du premier pas vers la concorde. Est-il superflu que de l'exiger ? Quoi qu'il en soit, la leçon devrait être tirée de l'épisode, ô combien triste, des « chibanis ». Ces travailleurs marocains du rail qui ont épuisé leur vie à renforcer le réseau ferroviaire qui sillonne de part en part l'Hexagone. Sans pour autant que leur labeur ne soit reconnu que bien tardivement. Mieux vaut tard que jamais, dit l'adage. Attendons donc pour voir clair dans ce clair-obscur ambiant.

ROYAUME DU MAROC



Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie

TÉLÉCHARGEZ EN TOUTE QUIÉTUDE VOTRE CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ

Paiement et téléchargement
via le portail

www.ancfcc.gov.ma



Pour toute information, Veuillez contacter le 05 30 14 14 14
ou consulter le site : www.ancfcc.gov.ma

La «Françafrique» bat de l'aile

Le nationalisme africain prend son envol

Sur le Continent africain, la zone francophone vit au rythme des soulèvements anti-français. Les populations qui brûlent le pavillon tricolore exigent la fin de la « Françafrique » et des liens de dépendance qui l'ont tissée depuis le début des indépendances. De Bamako à N'Djaména, en passant par Ouagadougou, on s'est passé le mot. D'autres pays risquent de suivre...

Il est rare de voir un haut responsable d'un pays africain dénoncer, du haut du pupitre des Nations Unies, la France. Pourtant, c'est ce qui fut fait par le Premier ministre malien par intérim qui a mis à l'index Paris pour ses accointances avérées avec des groupes djihadistes. Pourtant, c'est sous ce « mandat » que l'ancien Président « socialiste » François Hollande avait précipité l'armée française dans le brouillard saharo-sahélien pour empêcher Bamako de tomber dans les mains des « groupes terroristes ». Le colonel

Abdoulaye Maïga, désigné en août à son poste par le colonel Assimi Goïta, chef de la junte au pouvoir, s'est acharné sur les responsables français tout en ne ménageant pas, non plus, quelques décideurs africains. « Les autorités française, profondément anti-française pour avoir renié les valeurs morales universelles et trahi le lourd héritage humaniste des philosophes des lumières, se sont transformés en une junte au service de l'obscurantisme », a-t-il claironné. Autant dire que les missions assignées aux contingents français, déployés dans la vaste zone sahélienne, ont outrepassé le cadre d'aide apporté au Mali pour lui assurer la stabilité sur son vaste et riche territoire, particulièrement dans la zone nord où les Azawad reprochent à l'Etat non pas son absence, mais son désintérêt vis-à-vis de la région. Pour mémoire, l'opération Serval a été lancée par l'Élysée en janvier 2013 pour être renforcée, en août 2014, par une autre opération d'un plus grand spectre baptisée Barkhane. A la mi-août dernier, le dernier soldat français a quitté Gao, située dans la zone dite des « trois frontières » à destination du Niger. Un retrait exigé par le gouvernement de tran-

sition malien issu d'un coup d'Etat militaire, deuxième du genre en une année. Le processus du retrait français avait déjà démarré un an plus tôt des bases de Kidal, Tessalit, Tombouctou, Gossi et Ménaka. Si le bras de fer entre Bamako et Paris n'est plus à démontrer, force est de souligner que la France n'est plus en odeur de sainteté dans nombre d'autres pays africains. Il en va ainsi du Burkina Faso où, le renversement du lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba étant acté, c'est sous l'ère du jeune capitaine Ibrahim Traoré, à la tête du pays, que la population a battu le pavé à Ouagadougou en dénonçant la France et son rôle dans l'instabilité du pays. Tout en louant la Russie dont les drapeaux ont été brandis par les manifestants. Ainsi, le tour est venu pour les Burkinabé de louer la Russie, comme l'ont déjà fait les Maliens. Fragilisées dans la lutte contre le terrorisme transfrontalier, les armées des deux pays sahéliens ne nourrissent plus l'ambition de s'équiper en matériel auprès de la France. Désormais, la porte est ouverte à la Russie. Mais l'aura française n'a pas flétri au seul niveau de ces deux pays,



dans les yeux des Tchadiens, on décèle déjà la même hostilité à l'ancienne puissance coloniale. En effet, pas plus tard que le 20 octobre, des manifestants sont descendus dans la rue à l'appel de l'opposition pour dénoncer l'extension de la période de transition et, par conséquent, le maintien de Mahamat Déby au pouvoir. La succession à la tête de l'Etat tchadien, soutenue par Paris, ne semble pas du goût d'une opposition prompte à laisser libre cours à son hostilité à la France. L'opposition reproche à

Paris d'avoir couvé le régime de Déby père qui a duré plus d'une trentaine d'années. Les politiques français, de gauche comme de droite, ont fermé les yeux sur un long règne marqué de scrutins de façade. A N'Djaména, les sécuritaires ont sévi contre les manifestants désarmés. Un bain de sang s'en est suivi : au moins une cinquantaine de personnes ont été tuées et des centaines d'autres jetés en prison. La domination de l'ethnie des Zaghawas sur le pays commence à agacer. Le fait qu'elle

tienne les leviers du pouvoir depuis bien trop longtemps alors qu'elle ne représente que 10 % de la population est de plus en plus insupportable. La France est tenue pour responsable de la situation délétère dans le pays sur les divers plans. C'est la raison pour laquelle le départ des soldats français est aujourd'hui brandi par les manifestants. Un slogan qui pourrait se généraliser à tous les pays francophones du Continent. Là où Paris s'accommode bien des protocoles.

Italie fasciste et
génocide libyen occulté :

Un passé toujours pesant

*L'Italie qui renoue avec le fascisme interpelle.
L'analyse à chaud de cette transformation
de la société politique italienne
renvoie au violent passé hérité
du colonialisme de la Libye.*

— Par Youness Abouyoub —

Marx a dit que l'histoire se répète, d'abord comme une tragédie, puis comme une farce.

Les récentes élections italiennes du 25 septembre ont eu pour résultat la montée d'une coalition proto-fasciste au pouvoir, une première depuis la déchéance du régime de Benito Mussolini en 1945.

Mais que vaut le nouveau porte-étendard de l'extrême droite italienne, Giorgia Meloni, sacrée première chef de gouvernement féminin de l'histoire italienne ? Cette égérie du fascisme s'est accommodée d'une plateforme anti-immigration et compte parmi les fervents partisans de la théorie du «grand

remplacement» brandi sous les oripeaux du péril de l'«islamisation» de l'Europe.

Reste à découvrir si cet événement marquant relève du registre de la tragédie ou de celui de la farce. La seule chose que l'on puisse tenir pour sûre est que le fascisme en Italie, en dépit d'avoir été décrit par beaucoup comme bénin, a laissé sur son chemin nombre d'horreurs, en particulier dans les colonies italiennes d'Afrique.

Le cauchemar du «Grand remplacement» a déjà été entamé par les fascistes italiens en Libye, là où l'impératif de l'exploitation des terres libyennes par les colons italiens s'est accompagnée d'une politique d'ex-

termination délibérée menée contre les populations locales. C'est ce fait historique que le livre «Génocide en Libye: Shar, Une histoire coloniale cachée» explore.

Dans cet ouvrage, Abdullatif Ahmida, universitaire libano-américain, dévoile le long et occulte génocide en Libye, tout en retranscrivant l'histoire orale du supposé peuple sans histoire.

En fournissant les témoignages oraux des survivants libyens de l'Italie fasciste – récits, chansons traditionnelles et poésie – A. Ahmida fournit une description complète des atrocités commises par la conquête coloniale et la violence subie par les populations locales.





Crimes Historiques :

Quand l'Italie fasciste est arrivée au pouvoir en 1922, les colons avaient besoin de vider les terres libyennes, par la force si nécessaire, afin d'installer des fermiers italiens. Il fallut deux décennies (1911-1932) pour avoir le contrôle total du pays. Cela renvoie à «La quarta Sponda d'Italia» ou à la «quatrième côte d'Italie». Durant cette ère, la politique italienne, déchainant une violence indiscriminée pour détruire la résistance Libyenne et soumettre la population locale, aurait conduit à la mort de près de 83 000 Libyens. Quelque 70 000 civils, pour la plupart des zones rurales, comprenant femmes, en-

fants et personnes âgées, sont morts de faim ou de maladie.

La politique délibérée de meurtre de masse et de famine organisée cherchait à annihiler tout un peuple et toute une culture.

Cela fut suivi par une campagne réussie contre la mémoire historique : Une campagne systématique pour effacer toute trace historique, compte tenu de la censure gouvernementale italienne fasciste concernant l'information sur le génocide et la destruction des preuves matérielles et historiques. Cette amnésie collective orchestrée continuera bien après la chute du régime fasciste en 1943.

La remise en question de la production de savoir

A. Ahmida déconstruit les rouages idéologiques de la production du savoir et remet en question une historiographie qui éclipse de manière délibérée et systématique la vérité historique.

L'exemple marquant est l'établissement d'un lien direct entre le génocide libyen et l'Holocauste, dont le sous-bassement colonial est rarement, voire jamais examiné.

Pourtant, les publications à rabes sponsorisées par l'Italie datant de l'ère coloniale révèlent plusieurs visites d'officielles d'Allemands nazis



qui percevaient les méthodes coloniales fascistes comme un «succès». Lors d'une visite officielle à Tripoli en avril 1930, le maréchal nazi Goring, a rencontré Italo Balbo, gouverneur général italien de Libye, qui a succédé à Pietro Bodoglio. Selon A. Ahmida, «Bodoglio était l'architecte du plan qui consistait à mettre des personnes dans camps de concentration en vue de les exterminer.» Le chef SS Heinrich Himmler a aussi conduit une visite officielle en Libye en 1939 pour observer personnellement les résultats sur le terrain. À son retour, il échauffa les plans devant conduire aux camps de concentration nazis et conçut l'idée de la Solution Finale: l'Holocauste. En remettant en question l'Eurocentrisme du savoir, qui caractérise la recherche académique dominante sur le génocide, l'auteur pointe du doigt le manque de savoir historique au sujet de l'impérialisme italien et de la violence extrême qui en a découlé en vue de soumettre les populations colonisées. C'est comme si l'Italie fasciste n'était pas prise au sérieux comme ce fut le cas pour le parti nazi en Allemagne. Même Mussolini est souvent décrit

comme un clown ou une pâle caricature de dictateur, plutôt que la manifestation d'une dangereuse menace idéologique provenant d'un mouvement politique principalement basé sur la violence et la conquête. Pourtant, dès le début, les nazis allemands avaient une vision claire de la nature du fascisme italien. La violence extrême perpétrée contre les Libyens est devenue un modèle à suivre pour les actes qu'ils ont fini par commettre sur le territoire européen. Les visites sur le sol libyen ont abouti à des ouvrages, conférences et séminaires sur l'expérience coloniale italienne en Libye et en Ethiopie où les Italiens ont perpétré des campagnes de violence extrême assez similaires. Ces faits historiques sont symptomatiques de l'établissement d'une connexion entre le génocide colonial et l'holocauste. Cela appelle les chercheurs et lecteurs intéressés à aborder l'holocauste sous une nouvelle perspective. L'histoire génocidaire de l'Allemagne nazie étant fortement corollée à l'Italie fasciste/ Les deux sont inextricablement liés et ne peuvent être appréhendés de manière séparée. En effet, avant Auschwitz et autres camps de concentration alle-

mands, il y avait des camps fascistes à El Agheila, Sliug, Braiga, et Magrun. A. Ahmida défend que «l'élaboration totale de la théorie génocidaire en Europe est myope et fautive». Une Italie fasciste modérée est encore largement acceptée comme perception de l'héritage mussolinien et le cas de la Libye demeure absent des récents ouvrages traitant des génocides oubliés.

Rétablir l'histoire

Quoi qu'il en soit, l'histoire orale et les témoignages des survivants des camps ont pu remédier à cette lacune historique. Cette partie de l'histoire libyenne, qui n'a été découverte que récemment, a été systématiquement passée sous silence par les colons fascistes. Les effets se ressentent jusqu'à aujourd'hui sous la forme d'une amnésie auto-infligée et d'une approche orientaliste qui s'est immiscé dans l'archivage historique. Cette oralité est une source inestimable d'informations historiques au sujet du cas libyen. Un accomplissement majeur de cet ouvrage est qu'il arrive, à travers une

enquête méticuleuse, à déterrer ces histoires lacrymales que les Libyens ont mémorisé dans leur arabe natif. C'est grâce aux témoignages des survivants qu'une histoire authentique du génocide peut refaire surface. Le livre d'A. Ahmida éclaire aussi le sujet de la politique libyenne post-indépendance en 1951, et sa tumultueuse histoire allant de la monarchie à la république et à la Jamahiriya jusqu'à la dissolution de l'État libyen en 2011, via le « printemps arabe ».

Même si la colonisation de la Libye fut relativement courte (1911-1943), sa brutalité extrême a laissé des séquelles profondes dans la psyché collective des Libyens et projette une ombre lugubre sur son histoire post-indépendance. Les racines de l'éthos anticolonial adamantin de la Libye, et même plus pendant le régime de Muammar Kadhafi, peuvent être retracées à cette violente expérience coloniale.

Comprendre la Libye en oubliant

Je me rappelle toujours de ma première rencontre avec le Colonel Kadhafi, durant notre entrevue aux négociations de paix de Syrte en octobre 2007 au sujet du conflit du Darfour ainsi que ses longues réprimandes de l'impérialisme et du passé colonial en Libye et en Afrique. J'ai visité la Libye plusieurs fois avant d'y vivre et d'y travailler avec les Nations Unies en 2011.

J'y ai eu de longues discussions avec des amis libyens, chefs de tribu au Marbua-rassemblement tribal traditionnel et social- ainsi que des officiels haut placés des gouvernements libyens successifs au sujet de la problématique de la construction et de la formation d'États modernes.

Le fait est que, similairement à d'autres endroits au passé violent et colonial, l'État-nation moderne a vu le jour à travers le canon d'une arme. Son héritage de brutalités et de violences a fatalement miné sa légitimité aux yeux de la population locale, en dépit des revendications

de progrès et de modernisation venant du régime.

L'échec des efforts internationaux dans la construction étatique et, au final, la pacification de la Libye post 2011 peut être en partie expliquée par le manque de compréhension de ce fait important.

Remettre en question la nature, pas si évidente et essentielle, de l'État nation et de l'héritage du passé Libyen, à la fois à l'échelle sociétale et institutionnelle, est un bon début pour comprendre son présent et les causes structurelles de l'effondrement de l'État après le soulèvement populaire libyen du 7 février 2011. Compte tenu du récent séisme politique en Italie et du retour graduel des mouvements fascistes en Europe et ailleurs, il est grand temps qu'une étude innovante nous éclaire sur l'héritage de l'Italie fasciste, le génocide libyen oublié, et réfute le mythe d'un fascisme bénin.

C'est ce qu'a accompli l'étude monumentale d'A. Ahmida.



Sommet arabe d'Alger

“Le sommet dans le sommet” n’a pas eu lieu

Après trois ans d’attente, le sommet arabe a fini par avoir lieu à Alger. Une prouesse au regard des défis qu’un tel forum charrie dans son sillage au regard des clivages qui traversent l’espace arabe. Attendu dans la capitale algérienne, le Roi Mohammed VI n’a pas jugé bon de faire le déplacement. Les conditions n’ayant pas été réunies pour qu’un sommet dans le sommet aie lieu.

Pas de miracle ! Au sortir du sommet de la Ligue arabe qui s’est tenu début novembre, à Alger, sous le signe de la concorde, la tension persiste toujours entre le Maroc et l’Algérie. Autant dire que le leitmotiv marketé par la diplomatie algérienne n’a pas tenu ses promesses. Les frontières entre les deux pays voisins resteront donc fermées et la rupture des relations diplomatiques se maintiendra en l’état. Car même si le Maroc, via son chef de la diplomatie, a lancé une invitation royale au chef de l’Etat algérien pour qu’il se rende au Maroc pour des « dis-

cussions bilatérales », rien n’y fait. Le système algérien s’est évertué à minorer l’offre marocaine en l’assimilant à une « rouerie » de plus de la part de Rabat. Une occasion de plus de ratée pour une normalisation entre les deux grands frères du Maghreb. Mais là ne se limite pas l’échec de la Ligue arabe qui avait pourtant tenté d’y mettre du sien pour des retrouvailles maroco-algériennes. Une médiation qui n’a pas abouti, à l’image de celle qui a été déployée, assure-t-on côté saoudien, puis qatari. « La paix froide » pèsera encore pour de longues années sur l’ensemble maghrébin. Autre signe qui ne trompe pas, l’Algérie n’a pas jugé bon de convier Taieb Baccouche, secrétaire général de l’Union du Maghreb Arabe (UMA), pour prendre part à la séance d’ouverture du sommet arabe et ce en dépit de l’invitation qui lui a été faite par la Ligue arabe. Autant dire que le système algérien a la vengeance à fleur de peau lorsqu’il s’agit de traiter avec ceux qui compte parmi les amis du Maroc. Fin août, une cabale médiatique a été montée contre le Tunisien qui n’a rien fait d’autre que de lancer un appel à la réconciliation entre le Maroc et l’Algérie. Appel qui est resté en travers de la gorge des res-

pensables algériens. Il faut aussi rappeler que les efforts déployés par l’Algérie pour garantir le retour de la Syrie dans le giron arabe n’auront pas, non plus été payants. Damas ayant décliné l’invitation qui aurait fait éclater une ligue qui n’est toujours pas au top de sa forme. A défaut, la diplomatie algérienne peut se targuer d’avoir inscrit la question palestinienne au sommet des préoccupations de l’heure. D’ailleurs, ce n’est pas pour rien qu’à la veille du sommet arabe, les factions palestiniennes ont fait le déplacement à Alger pour sceller des retrouvailles. Une action salutaire à l’heure où les Palestiniens endurent qui les affres de l’exil, qui le rouleau compresseur de l’occupant israélien. La déclaration finale ayant sanctionné les travaux de ce forum a, certes, loué les actions du Comité Al-Qods, sans pour autant faire mention de sa présidence assurée par le Souverain. Idem, d’ailleurs, pour Beit Mal Al Qods qui, logée à Rabat, fait figurer le Maroc parmi ses plus gros contributeurs. A l’ordre du jour du sommet d’Alger, les questions liées à la situation politique en Libye et au Liban, à la relance de l’initiative arabe de paix avec Israël adoptée à Beyrouth en 2002, à la crise au Soudan et au





conflit au Yémen étaient inscrites à l'ordre du jour. Questions auxquelles la diplomatie marocaine a ajouté l'immixtion dans les affaires arabes de la puissance iranienne, cela sans parler de celle de la Turquie. Mais là aussi, la résolution est restée évasive au regard des accointances entre Alger et Téhéran d'un côté et Alger et Ankara de l'autre. L'Algérie a opté, elle, pour la réforme de la Ligue arabe, l'objectif étant que le secrétariat général de

l'organisation soit tournant. Une question éludée au regard du rôle assumé par l'Égypte. Si Nasser Bourita a été missionné pour représenter le royaume à Alger, le sommet n'a finalement pas fait le plein de chefs d'État. Le dirigeant saoudien Mohammed Ben Salman, s'est fait porter pâle pour l'occasion. Le poids de Ryad sur la scène arabe n'est pourtant pas à minorer. Le président algérien Abdelmadjid Tebboune qui

s'efforce de redorer le blason diplomatique de son pays, n'aura pas commenté les absences de marque. Aura-t-il réussi le pari ? Et quid des résolutions qui ont émaillé le sommet d'Alger ? Le voisin de l'est dispose d'un an pour faire ses preuves, lui qui a érigé la question palestinienne en tête des priorités et qui a faussement soutenu que le rendez-vous arabe était celui de la réconciliation interarabe.

ECONOMIE

Redressement aléatoire en 2023

Espoirs déjà douchés !



La fin du tunnel n'est pas encore en vue. Sur le front économique, après la récession de 6,4% en 2020 et malgré le rebond postpandémique de 7,7% de 2021, le Maroc subit douloureusement en 2022 les effets de la guerre en Ukraine et l'impact de la plus grave sécheresse depuis trente ans. Une situation qui semble se prolonger pour l'année prochaine si l'on se fie aux dernières évolutions sur les deux topics.

La situation en Ukraine s'enlise et avec elle la perspective d'une hausse continue des prix de l'énergie et des céréales importées. Et d'un autre côté, le ciel est particulièrement avare durant cet automne ce qui confirme l'aliénation de la tendance cyclique des précipitations dans le pays qui devra subir une plus longue période sans pluie.

Déjà cette année, l'activité va très fortement décélérer, sans doute à moins de 1%, en raison de la forte récession agricole et de la crise qui se profile dans les pays partenaires d'Europe du Sud. En sus, la récession agricole devrait atteindre 12% ; le déficit de pluviométrie a dramatiquement affecté la production des céréales en effondrement de 66%. Compte tenu du poids élevé de l'agriculture dans le PIB, l'activité globale se maintiendra sous le signe des « vaches maigres ». Le redressement du tourisme, qui représente 8% du PIB et qui devrait être multiplié par deux en 2022, et l'essor induit par l'industrie automobile et aéronautique, outre les BTP, ne suffisent point à atténuer le manque à gagner engendré par la crise agricole et les effets de l'inflation.

La hausse du coût de l'énergie et des céréales en 2022 n'a été que partiellement compensée par les recettes du tourisme et les remises des Marocains résidant à l'étranger (+3,7% à 7% du PIB). L'inflation dérape ainsi à 8% en août (13% et 14% sur les transports et l'alimentaire). Elle devrait atteindre 6% en

moyenne cette année. Cette situation exceptionnelle a obligé la Banque centrale, qui n'avait pas augmenté ses taux depuis quatorze ans, à revoir son taux directeur. Un resserrement modéré, mais volontaire, dans la mesure où le taux d'intérêt réel reste négatif. Une politique jugée assez « accommodante » pour ne pas affecter la croissance du PIB déjà fortement déprimée cette année par l'aléa climatique.

L'autre évolution la plus significative issue de ce mille-feuilles de crises est sans aucun doute la hausse des dettes publique et externe au-delà des seuils de surendettement et leur détérioration à nouveau en 2022. Certes, cette dérive est constatée partout ailleurs dans le monde, mais, dans le cas du Maroc, elle peut affecter l'arrivée des IDE et renchérir les coûts de refinancement.

Par de-là, le triste tableau de bord suscité induit, pour le Maroc, une situation sociale assez tendue, pour ne pas dire inflammable. Les indicateurs sociaux qui dégringolent depuis quelques années ont tendance à passer au rouge vif. La pauvreté est encore trop répandue, notamment dans les campagnes, et s'est même accentuée, voire généralisée, depuis la Covid et la guerre d'Ukraine. Le chômage évalué à 11,2% en juin 2022 est trop élevé, car il est de deux points supérieur à ce qu'il était avant la pandémie (9% environ), et touche 30% des jeunes. Un niveau très problématique et générateur de tensions sociales. La maldonne va encore perçurer au regard de l'érosion du pouvoir d'achat et ce en dépit des mesures de soutien mis en branle.

Si le miracle joue à Godot, il faudra encore compter sur l'économie informelle pour jouer encore son rôle d'amortisseur des crises. Ce qui ne fait nullement une politique économique en bonne et due forme. Avec des repères stratégiques et une planification judicieuse à moyen et long termes.

Sortir du marasme économique

Le levier de l'investissement comme atout

Dans l'espoir de donner un coup de fouet à l'investissement productif, levier essentiel pour la relance de l'économie nationale et l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs, une nouvelle Charte nationale de l'investissement a été adoptée. L'objectif affiché serait de mobiliser 550 milliards de dirhams de plus pour créer 500.000 emplois d'ici 2026. Une nouvelle feuille de route ambitieuse qui nécessite, pour son accomplissement, l'engagement indéfectible du gouvernement, des secteurs privé et bancaire, et surtout un climat des affaires qui inspire confiance et qui brille par sa bonne gouvernance.

— Par A. Abou Marwa —

Plus de vingt-six ans après l'adoption de la loi-cadre n° 18-95 formant charte de l'investissement, une nouvelle mise à jour d'envergure du texte a été avalisée par la plus haute autorité de l'Etat qui mise, en vue de son adoption, sur le circuit démocratique. Cette réforme de la politique de l'Etat en matière de développement et de promotion de l'investissement, en vue de l'adapter aux exigences du Nou-

veau modèle de développement (NMD) ainsi qu'aux défis engendrés par les profondes mutations institutionnelles, économiques, sociales, environnementales et technologiques qui s'opèrent à l'échelle nationale et internationale.

Caedinale, cette importante réforme qui concerne aussi bien le dispositif de soutien à l'investissement proprement dit que les mesures tendant à renforcer l'attractivité du Royaume, s'inscrit dans le sillage des réformes structurantes initiées par le Maroc en matière de développement de l'investissement et de facilitation de l'acte d'investir.

Parmi ces réformes, figurent la mise en œuvre de la régionalisation avancée, l'adoption de la charte nationale de la déconcentration administrative, la réforme des centres régionaux d'investissement et la création des commissions régionales unifiées d'investissement, la simplification des procédures et

des formalités administratives, la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, le développement du partenariat public-privé, l'adoption de la loi-cadre portant réforme de la fiscalité et le lancement d'une réforme profonde du secteur des établissements et entreprises publics. Autant dire que la boucle est bouclée, ou presque, en termes de pré-requis pour la relance économique-sociale.

Dans sa présentation du texte, Mohcine Jazouli, ministre délégué chargé de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, a indiqué que « l'adoption d'un cadre juridique des investissements transparent, attractif, compétitif et clair, est devenu urgent afin que nous soyons au rendez-vous pour saisir les opportunités qui s'offrent à nous, et c'est précisément ce qu'apporte la nouvelle Charte de l'investissement ». A ses yeux, ce texte structurant aspire à « inverser la répartition actuelle entre





investissement public et investissement privé, conformément au contenu du Nouveau modèle de développement, afin que l'investissement privé, qui constitue actuellement un tiers de l'investissement global, atteigne les deux tiers à l'horizon 2035 ».

Dès lors, la nouvelle Charte de l'investissement vise huit objectifs : la création d'emplois permanents, la réduction des disparités entre provinces et préfectures dans l'attraction des investissements, l'orientation des investissements vers les secteurs prioritaires et les métiers d'avenir, l'amélioration du climat des affaires et la facilitation du processus de l'investissement. Elle vise aussi, a poursuivi le ministre, la promotion du développement durable, le renforcement de l'attractivité du pays afin d'en faire un pôle continental et international des investissements directs étrangers, la promotion des exportations et la

présence des entreprises marocaines au niveau international, ainsi que l'encouragement de la substitution des importations par la production locale. Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi-cadre repose sur trois axes. Ainsi, les dispositifs de soutien, les garanties accordées aux opérateurs, la gouvernance et le règlement des différends sont les chapitres les plus importants du nouveau cadre législatif.

Appui élargi à l'investissement

S'appuyant sur les recommandations contenues dans le rapport général de 2021 établi par la commission spéciale sur le modèle de développement, la nouvelle charte fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat en matière de développement et de promotion de l'investissement, dans la perspec-

tive d'ériger le Maroc en hub continental et international attractif pour les investissements. A cet effet, des dispositifs de soutien à l'investissement ont été mis en place. Il s'agit d'une arborescence qui repose sur un dispositif principal et des dispositifs spécifiques. Le dispositif principal vise à soutenir les projets d'investissement répondant à des critères définis, à réduire les disparités entre les provinces et les préfectures en matière d'attraction des investissements et à développer l'investissement dans les secteurs d'activité prioritaires. Quant aux dispositifs spécifiques, ils tendent à soutenir les projets d'investissement à caractère stratégique, les très petites, petites et moyennes entreprises et le développement des entreprises marocaines à l'international. Les textes nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures seront édictés selon un calendrier précis.

Plus d'effort sur le climat des affaires

Dans son discours à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature, le Roi qui a fait grand cas de cette réforme, a également appelé à l'amélioration du climat des affaires. Car malgré les résultats obtenus grâce aux réformes réalisées, « il reste beaucoup à accomplir pour libérer les énergies, tirer le meilleur parti des potentialités nationales, encourager l'initiative privée, drainer davantage d'investissements étrangers », a relevé le Souverain. La vision ainsi déclinée cherche à rendre l'offre marocaine « plus attractive » à travers un accompagnement étatique, dans le cadre de la consolidation des règles de la concurrence loyale ainsi que des mesures de promotion et de simplification des procédures et formalités de l'investissement, tout en optant pour une digitalisation des administrations publiques.

Ainsi, si les dispositifs de soutien à l'investissement restent au cœur de la politique de l'Etat en matière de développement et de promotion de l'investissement, il n'en demeure pas moins que des réformes parallèles doivent être poursuivies ou engagées en matière d'accès au financement, de renforcement de la compétitivité du secteur de la logistique, de recours aux énergies renouvelables, d'accès au foncier et de facilitation de l'acte d'investir. La mise en œuvre de ces réformes parallèles auxquelles renvoie la présente loi-cadre contribuera, sans nul doute, à renforcer l'attractivité du Royaume et à accroître la part de l'investissement privé, national et international, dans le total des investissements réalisés qui demeurent fortement caractérisés par la prédominance de l'investissement public.

Fonds Mohammed VI pour l'investissement Opérationnalisation imminente



Le Fonds Mohammed VI pour l'investissement va être opérationnalisé dans les prochaines semaines. C'est ce qu'a déclaré Nadia Fettah Alaoui, ministre de l'Economie et des finances après la nomination de Mohammed Benchaâboune à sa tête. Pour assurer un démarrage probant, la responsable a affirmé que le gouvernement a discuté avec l'ensemble des institutionnels marocains pour leur exposer la vision et la structuration du Fonds et recueillir leurs attentes par rapport à son fonctionnement et sa gouvernance, soulignant que la question relative à la gouvernance du fonds est au centre des préoccupations. « Chaque investisseur veut contribuer au déploiement de la stratégie du fonds pour l'économie marocaine mais veut aussi des garanties sur une bonne gouvernance du fonds dans les choix et l'exécution des investissements », a-t-elle indiqué. Et de souligner que les consultations ont déjà commencé avec les professionnels marocains ainsi qu'avec les institutionnels internationaux partenaires qui connaissent le mieux le tissu de l'économie, qui connaissent le mieux la portée de cette réforme, et qui ont surtout assuré d'être présents à chaque fois que le Maroc aura besoin de leur appui. Selon la ministre, ils ont affiché de l'intérêt pour ce projet avec les mêmes garanties qu'on doit donner sur la vision et la stratégie d'investissement et sur la bonne gouvernance du fonds.

La sortie de crise selon la Banque mondiale

Repenser la gouvernance dans l'économie

— Par A. Abou Marwa —

Une transparence et une responsabilité accrues, combinées à des systèmes judiciaires plus efficaces, apporteraient des bénéfices généralisés à tous les secteurs, de la même manière qu'une technologie à usage général comme l'électricité peut accroître la productivité dans tous les domaines. C'est ce que souligne la Banque mondiale dans son bulletin d'information économique pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord publié début octobre 2022 qui dresse un réquisitoire aux pays de la région, Maroc compris, contre la mauvaise gouvernance qui accentue l'impact des différentes crises que traversent le monde.

Les chocs qui ont récemment ébranlé le monde, en particulier la pandémie de COVID-19 et la guerre d'Ukraine, ont provoqué d'importantes perturbations dans tous les pays. Leurs répercussions sur la région MENA et le Maroc ont été particulièrement désastreuses.

La hausse des prix, surtout des produits alimentaires et de l'énergie, touche les pauvres de manière disproportionnée et menace la sécurité alimentaire. Cependant, les vulnérabilités actuelles de la région MENA sont imputables à des problèmes de longue date, relève la Banque mondiale pour qui le modèle de l'État « interventionniste et redistributeur » en place n'a cessé de montrer ses limites, comme en témoignent les résultats qu'il produit : une croissance obstinément faible, un fort endettement et l'exclusion économique des jeunes, des personnes défavorisées et surtout des femmes. Aujourd'hui, cette incertitude accrue impose à l'État de déployer d'énormes efforts pour orienter et coordonner l'action individuelle en situation de pandémie, soutenir la production économique dans le contexte actuel de variations conjoncturelles inédites, protéger les personnes les plus vulnérables de la pauvreté, inverser le recul rapide de la scolarisation et renforcer la capacité des systèmes de santé.

Pour les pays importateurs de pétrole comme le Maroc, ces exigences coïncident avec une baisse des recettes publiques et l'apparition de vulnérabilités financières potentielles, souligne l'institution, d'où l'impérieuse nécessité d'adopter des réformes peu coûteuses à la mise en œuvre. C'est probablement un euphémisme de dire que le développement de la région n'a pas été à la hauteur des attentes de ses habitants. Les données confirment ce constat. À quelques exceptions près, la satisfaction à

l'égard de la vie dans les pays MENA est inférieure à ce que leur niveau de revenu laisserait supposer et a considérablement diminué au cours des 15 dernières années. Pour l'institution de Bretton Woods, plus que jamais, les autorités doivent tirer les leçons du passé, recenser les forces et faiblesses de l'État et être disposées à changer l'orientation des politiques publiques pour faire grimper l'efficacité.

Jeu d'élites

Si la région MENA regorge d'un potentiel important, ses résultats sont bien souvent en deçà des attentes : Ses pays, riches en histoire et en ressources, et bénéficiant d'une démographie favorable et d'une position géostratégique avantageuse, ont de quoi prospérer économiquement. Et pourtant, la réalité est tout autre pour la plupart d'entre eux, déplore la banque mondiale pour qui la mauvaise gouvernance, qui se manifeste notamment par le manque de transparence et de responsabilité de la part des pouvoirs publics, est la cause profonde de ces problèmes.

Tout en faisant le jeu des élites dirigeantes, elle a freiné les perspectives économiques à long terme de la région, affaibli sa position budgétaire et permis, voire encouragé, la surexploitation de certaines de ses ressources naturelles les plus précieuses, comme la terre et l'eau. Ce faisant, elle a également limité la capacité de résistance de la région aux chocs, que ceux-ci soient le fait



d'une pandémie, d'une modification soudaine des termes de l'échange ou d'un changement climatique. Par exemple, en augmentant les besoins de financement et en maintenant la croissance à un faible niveau, la mauvaise gouvernance entraîne une augmentation de la dette publique, en partie parce que le manque de transparence crée de l'incertitude chez les prêteurs et fait ainsi grimper les coûts de financement. Par la suite, ce fort endettement détourne les dépenses publiques nécessaires pour faire face à une récession, ce qui réduit la capacité de l'économie à résister au choc subi. Ainsi les vulnérabilités actuelles sont profondément ancrées dans des décennies de faible croissance, dans un endettement public qui atteignait déjà des niveaux inquiétants avant 2020, et dans des services publics qui continuent de décevoir les populations. Bien que ne présentant pas de

preuves de causalité, les analystes de la Banque mondiale s'accordent pour dire que différents aspects de la mauvaise gouvernance sont à l'origine des problèmes de développement de la région, notamment la faible croissance, l'exclusion des plus défavorisés et des femmes, et la surexploitation des ressources naturelles aussi précieuses que la terre et l'eau.

Transparence

La gouvernance se définit de plusieurs manières. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, la bonne gouvernance est caractérisée par « la participation, la transparence, la responsabilité, l'État de droit, l'efficacité, l'équité, etc. ». Le Fonds monétaire international définit la gouvernance comme « le processus par lequel les institu-

tions publiques conduisent les affaires publiques et gèrent les ressources publiques » et la bonne gouvernance comme « la gestion de l'administration publique d'une manière essentiellement exempte d'abus et de corruption, et dans le strict respect de l'État de droit ». Ces définitions, entre autres, soulignent l'importance de la responsabilité en tant que clé de voûte de la bonne gouvernance. La responsabilité est indispensable pour lutter contre les menaces à l'État de droit dans les pays en développement, qui tiennent à l'utilisation abusive de la fonction publique à des fins privées. En outre, la responsabilité permet aux citoyens et aux institutions publiques d'avoir un droit de regard sur le gouvernement et son action ; elle est donc indispensable à la qualité de la démocratie, à la légitimité des institutions publiques et à la confiance dans celles-ci.

Le manque de transparence — qui se manifeste par exemple par le manque d'ouverture des données, l'absence d'évaluations régulières des leçons apprises ou l'opacité et l'imprévisibilité des transferts budgétaires — empêche l'État, les décideurs et les citoyens d'obtenir des signaux clairs concernant l'évolution de l'économie ou l'efficacité des politiques. En outre, avec une culture de la responsabilité encore très peu pratiquée, il n'est pas possible d'aligner les incitations à l'action dans le sens du progrès.

Les avantages de l'amélioration de la transparence et la responsabilité sont énormes pour la région MENA, en particulier pour ce qui est du renforcement de l'efficacité de l'État. Un État dans lequel les résultats sont mesurés, et le système de responsabilité est bien structuré, est un organe directeur qui peut apprendre de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et pourquoi. De plus, en temps d'incertitude, il est primordial de savoir expérimenter, apprendre et se corriger pour pouvoir progresser. L'amélioration de la gouvernance, et en particulier de la transparence et la responsabilité, demande des réformes peu coûteuses sur le plan budgétaire, d'où leur attrait tout particulier pour les pays dont la marge de manœuvre budgétaire est limitée, car elle peut favoriser la répartition efficace des ressources publiques, tout en aidant l'État à se préparer pour les périodes difficiles. Mais aussi douloureux que cela puisse être, le contexte actuel de crise est le meilleur moment pour entreprendre ces réformes, qui non seulement traceront la voie vers une croissance durable, mais permettront également de développer une infrastructure plus résiliente aux chocs que réserve inéluctablement l'avenir.

Parer à l'imprévu

Le développement est un processus complexe non linéaire. Les chocs qui se multiplient dans le monde, dont la pandémie de COVID-19 et la d'Ukraine ne sont que des exemples, se superposent à des phénomènes à long terme tels que la croissance technologique, l'évolution démographique, le changement climatique et les migrations. Les pays doivent non seulement être capables de faire face de manière productive aux mutations pérennes qui s'opèrent, mais aussi de se préparer aux chocs de plus en plus fréquents qui s'imposent à eux et d'en atténuer les effets. La bonne gouvernance, et en particulier ses pendants que sont la transparence et la responsabilité, sont indispensables pour construire la résilience nécessaire à tout relèvement après de tels chocs. L'évaluation et la transparence de l'information peuvent permettre de mieux cerner les problèmes communs de différentes parties prenantes, car elles créent des boucles de rétroaction nécessaires pour l'apprentissage. En faisant la lumière sur les causes et les conséquences possibles de l'inaction, la responsabilité crée des incitations à l'action.

La transparence et la responsabilité sont respectivement l'instrument et l'élément incitatif qui amènent les acteurs économiques à prendre du recul pour tirer les leçons de leurs actions et corriger leur démarche en vue de la réalisation de leurs objectifs. À travers ce processus itératif, les administrations apprennent, les capacités s'améliorent et l'action se fonde de plus en plus sur des données probantes.

Dans la région MENA, les avantages d'une meilleure gouvernance iraient bien au-delà de la gestion des risques actuels. Dans le domaine de

l'éducation, un engagement à mesurer systématiquement l'apprentissage, avec un retour d'information aux enseignants et aux directeurs d'école, pourrait améliorer considérablement la formation. Pour le secteur privé, la création de conditions de concurrence équitables entre les entreprises privées et publiques et la réorientation du rôle de l'État vers la gestion de l'économie (plutôt que l'intervention directe) permettraient de stimuler la productivité et d'accroître le potentiel de croissance de l'emploi.

Dans un secteur vital comme celui de l'eau, le renforcement de l'éthique de responsabilité des prestataires de première ligne pourrait contribuer à modérer l'utilisation et à combler progressivement d'importants déficits budgétaires, tels que ceux causés par le défaut systématique de paiement de l'eau par les clients. Dans le domaine des technologies numériques, le renforcement de la protection des consommateurs dans les transactions de commerce électronique et l'amélioration de la gouvernance des données pourraient accroître la confiance des citoyens dans les paiements numériques et, partant, accélérer l'adoption de ces derniers.

Ainsi, l'amélioration de la gouvernance peut favoriser un développement inclusif, accéléré et durable pour la région.

La justice en priorité

En tant que structure, le système judiciaire est une institution formelle garante de la capacité de la société à régler les litiges de manière indépendante et conformément à la loi, un service essentiel pour les citoyens et les entreprises. Cette fonction est particulièrement importante pour les populations vulnérables, qui ont be-



soin du système judiciaire pour contrebalancer l'asymétrie des pouvoirs.

En tant que processus, le pouvoir judiciaire a également pour rôle de responsabiliser les pouvoirs exécutif et législatif, puisqu'il s'agit d'une branche indépendante et autonome qui garantit la résolution impartiale et équitable des litiges juridiques, une fonction qui va dans le sens du concept de responsabilité horizontale. En tant que mécanisme de gouvernance, le système judiciaire présente les caractéristiques de toute bureaucratie : il exige la présence d'un ensemble de procédures institutionnelles formelles par lesquelles les affaires sont traitées et les décisions prises. En tant que stratégie, le système judiciaire est un choix politique conscient ou inconscient, car les aspects procéduraux du droit peuvent avoir des effets substantiels sur les citoyens. Par exemple, toute augmentation des coûts de dépôt de plaintes — qu'ils soient monétaires ou procéduraux — pèse de manière

disproportionnée sur ceux qui manquent de ressources financières et d'expertise juridique. En définitive, penser la justice relève de l'art de la gouvernance.

Les systèmes judiciaires efficaces sont importants non seulement en soi, mais aussi parce qu'ils contribuent au développement économique de nombreuses façons : ils font respecter les accords contractuels, assurent la résolution des litiges, favorisent la cohésion sociale et instaurent la confiance entre les acteurs du marché et envers les institutions gouvernementales. Dans l'ensemble, les institutions, et non pas la géographie ou l'ouverture au commerce, sont les principaux moteurs du développement économique. Un nombre croissant de publications expérimentales et quasi expérimentales mettent en lumière les mécanismes par lesquels les systèmes judiciaires performants agissent sur les résultats économiques. En réduisant le risque lié à l'exécution des contrats, une justice plus ef-

ficace améliore les échanges entre entreprises, augmente les investissements et favorise l'utilisation productive du crédit. Par conséquent, la création d'entreprises et la taille des entreprises existantes peuvent également augmenter en même temps que les systèmes judiciaires se renforcent et que l'accès à la justice s'améliore.

Les systèmes judiciaires efficaces comportent en outre un aspect distributif fondamental : l'accès à la justice augmente la productivité et protège les citoyens menacés par des conflits ou confrontés à la partialité des lois et la présence d'un système judiciaire fort peut faire reculer la corruption.

La mise en place d'un système judiciaire fort et contraignant se heurte à des obstacles de taille dans la région MENA. Améliorer la certitude, la rapidité et l'inclusivité des systèmes judiciaires dans la région MENA contribuerait grandement à créer une société respectueuse des règles et, partant, des retombées impor-

Loi de Finance 2023

Projet ambitieux dans un contexte incertain

L'Exécutif peut reposer sur sa majorité pour faire passer les orientations libérales que renferme son premier budget pour 2023. Si la coloration sociale du PLF 2023 s'avère prégnante, la Santé et l'Education ayant bénéficié d'une rallonge budgétaire conséquente, il n'en reste pas moins que ledit budget, élaboré sous une double contrainte interne (sécheresse qui remplace la pandémie) et externe (tension russo-occidentale), est loin de répondre aux attentes sociales. Le dossier brûlant des hydrocarbures, à titre d'exemple, n'a en rien été traité avec la fibre sociale qu'il exige.

— Par Abderrahmane El Maleh —

En application des dispositions constitutionnelles, le gouvernement a présenté le 20 octobre dernier le projet de loi de finances pour 2023, devant le parlement réuni dans ses deux chambres. Ce projet dont les grandes orientations ont été adoptées par le Conseil des ministres avant son adoption dans sa mouture actuelle par le Conseil du gouvernement,

prend pour cibles quatre axes prioritaires qui versent dans l'économie sociale, mais pas que...

Quid donc des fondements de l'Etat social à mettre en place surtout en ce moment où la situation sociale est des plus tendues ? Le PLF table ainsi sur la mise en œuvre des différents volets du chantier royal de la généralisation de la protection sociale, en particulier le parachèvement de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) à toutes les catégories sociales, la généralisation progressive des allocations familiales selon une nouvelle approche de ciblage direct des populations défavorisées, en se basant sur le Registre Social Unifié (RSU) et l'accélération de sa généralisation à toutes les régions du Royaume. En parallèle, il sera procédé à la poursuite de la réhabilitation du système national de santé, en augmentant les fonds alloués au secteur de la santé et de la protection sociale. Il sera aussi question de la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme du système de l'éducation et de la formation, l'encouragement de la pleine participation de la femme à tous les domaines économiques et à la protection de ses droits, ainsi que l'intégration des personnes en situation de handicap. Compte tenu de l'importance de l'accès au logement et la garantie de conditions d'une vie décente, une aide directe de l'Etat a été instaurée dans ce domaine au profit des catégories ciblées.

La relance de l'économie nationale serait l'autre cible placée dans le vi-

suer de l'Exécutif. Ainsi, le PLF cherche à assurer le soutien à l'investissement par le biais de la mise en œuvre de la nouvelle Charte de l'investissement et de l'exécution des engagements inscrits dans le cadre des projets de l'investissement industriel. Et conformément aux instructions royales, il sera procédé à l'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'investissement et à la dynamisation de l'investissement public qui sera, lui, orienté vers les projets d'infrastructures et les stratégies sectorielles ambitieuses, pour renforcer la compétitivité du produit national et la souveraineté nationale alimentaire, sanitaire et énergétique. En outre, au regard du rôle du système fiscal pour relever les défis économiques actuels et atteindre les objectifs escomptés en matière de relance économique, les dispositions de la loi-cadre relative à la réforme fiscale seront mises en œuvre en vue d'offrir plus de visibilité aux acteurs économiques. Cela se déclinera à travers une réforme globale de l'impôt sur les sociétés et des secteurs bancaire et des assurances, parallèlement à l'allègement de la pression fiscale sur les salariés et les retraités de la classe moyenne.

L'autre cible prioritaire du PLF est la consécration de l'équité territoriale, à travers la poursuite de la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée et du programme de réduction des disparités spatiales et sociales. Il sera également question de l'accélération de la réforme de l'administration à travers la



simplification des procédures et le lancement d'une nouvelle stratégie nationale de la transition numérique, outre la poursuite des efforts dans le domaine de la déconcentration administrative et l'institutionnalisation de la langue amazighe au niveau de tous les aspects de la vie publique. Enfin, le PLF entend rétablir les marges budgétaires pour assurer la pérennité des réformes, en mobilisant toutes les ressources financières possibles à travers un meilleur recouvrement des impôts, l'adoption de mécanismes de financement innovants, la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration, la mise en œuvre de la réforme relative aux marchés publics, la réforme de la Loi organique relative à la Loi de Finances, ainsi que la revalorisation du portefeuille public et l'amélioration de son rendement.

Hypothèses trop optimistes

Chaque loi de finances se donne des hypothèses. Ces dernières sont nécessairement critiquables et à juste titre. On peut toujours contester celles qui sont retenues par le gouvernement à savoir : un taux de croissance en 2023 de 4% ; une production céréalière de 75 Millions de quantaux ; un taux d'inflation qui tend vers 2% ; une tonne de gaz butane à 800s ; une augmentation de la demande extérieure adressée au Maroc de 2,5%.

Au niveau des ressources et des dépenses, les recettes ordinaires de l'Etat, évaluées à 294,7 Mrds DH, bien qu'elles soient en augmentation, n'arrivent toujours pas à couvrir les dépenses ordinaires évaluées à 302 Mrds DH. En revanche, le mon-

tant total des charges de l'Etat s'établit à 600,47 Mrds DH enregistrant une augmentation de 15,42% par rapport à 2022, alors que le montant total des ressources s'établit à 536,4 Mrds DH en augmentation de 16,3% par rapport à 2022, donnant lieu à un déficit budgétaire de 64 Mrds DH, soit l'équivalent de 4,5% du PIB. Un déficit qui sera partiellement couvert par l'emprunt public, soit 129 Mrds DH, dont près de la moitié provient de l'étranger à des conditions de plus en plus défavorables.

Au niveau de la structure du Budget général, la part de lion, soit les deux-tiers de 408 Mrds DH, revient au fonctionnement. Le tiers restant se partage entre investissement (26%) et remboursement des intérêts de la dette (7,6%). On remarquera que les dépenses relatives au « matériel et dépenses diverses » absorbent 2,4 %



des dépenses de fonctionnement, soit 64,8 Mrds DH avec une augmentation de 16,5% par rapport à 2022. Les crédits de paiement au titre des dépenses d'investissement du Budget général de l'Etat s'élèvent à 106,03 Mrds DH contre 87,4 Mrds DH une année auparavant (compte tenu des crédits supplémentaires ouverts par décret au titre de 2022), soit une hausse de 21,31%. A ces crédits de paiement s'ajoutent les crédits d'engagement sur l'année budgétaire 2023 et suivantes pour un montant de 72,14 Mrds DH et les crédits de report correspondant aux crédits engagés dans le cadre de la LF-2022 mais non ordonnancés au 31 décembre 2022, pour un montant estimé à 12 Mrds DH. Le montant total des crédits mis à la disposition des admi-

nistrations au titre des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 190,16 Mrds DH.

La Santé dopée

Le budget du ministère de la Santé et de la Protection Sociale connaît une augmentation en 2023 passant à un montant de 28,12 Mrds DH contre 23,54 Mrds DH en 2022, soit une hausse de 4,58 Mrds DH (+19,5%), selon la note de présentation du projet PLF 2023. Dans le cadre de la poursuite des efforts pour mettre en œuvre la refonte du système de santé, en accompagnement du chantier lié à la généralisation de la protection sociale, le gouvernement continuera à mobiliser des ressources importantes au profit du ministère concerné, sou-

ligne la note, rappelant l'augmentation opérée au titre de la loi de finances de l'année 2022 dédiée, essentiellement, à la mise à niveau des infrastructures sanitaires. De même, et afin d'accompagner le ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour répondre à ses besoins en ressources humaines, notamment en personnel médical et paramédical, ce département ainsi que les Centres Hospitaliers Universitaires ont bénéficié de postes budgétaires importants au cours des dernières années, fait savoir la même source. A cet égard, 5.500 postes budgétaires seront accordés au titre du PLF-2023 portant ainsi le total des créations sur la période 2017-2023, à 36.117 postes budgétaires dont 30.000 postes au profit du département de la Santé.

Parallèlement à ces efforts, la note indique que l'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions, citant à cet effet la mise en œuvre des différentes composantes de la refonte du secteur de la santé, la réalisation de nouvelles opérations dans le cadre du projet de réhabilitation des Etablissements de Soins de Santé Primaires (ESSP) au niveau national dans la perspective de l'entrée en vigueur d'une couverture sanitaire universelle et la poursuite de la mise en place des prestations objet du système d'information intégré. Il s'agit également de la mise en service en 2023 de plusieurs hôpitaux en cours d'achèvement, tels le CHP Al Hoceima, l'Hôpital de jour d'Ifrane, le CHP de Kénitra, l'Hôpital de proximité d'Er-foud, l'Hôpital de proximité de Tamesna.

Parmi les actions, le document fait aussi état de la réalisation des opérations (études, travaux, équipements)

objet de conventions signées devant le Roi, la création et développement des Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPITS) dans le cadre du Programme relatif à la mise à niveau de l'offre de formation professionnelle dans les métiers de la santé, la consolidation des efforts déployés pour la lutte contre la propagation de la Covid-19, notamment à travers la campagne nationale de vaccination contre le coronavirus ainsi que la prise en charge des malades surtout avec la détection des cas infectés par les nouvelles variantes du virus.

Le PLF propose également le renforcement de l'offre de soins hospitaliers et l'amélioration de l'accès aux soins à travers la poursuite des travaux de construction et l'équipement des nouveaux CHU de Rabat, d'Agadir, de Laâyoune et le lancement du projet de construction et d'équipement du nouveau CHU d'Errachidia. L'année 2023 connaîtra également

l'augmentation de la subvention d'exploitation de la Fondation Hassan II des œuvres sociales du personnel du secteur de la Santé, d'un montant de 94 MDH suite à la signature de la convention cadre du 29 avril 2022 au titre de laquelle le gouvernement s'engage à appuyer annuellement la fondation pour la réalisation des prestations sociales dispensées en faveur du personnel de santé.

L'Éducation n'est pas en reste

Le budget du département chargé de l'éducation nationale connaîtra en 2023 une augmentation de 6,5 Mrds DH par rapport à l'année 2022, pour atteindre une enveloppe budgétaire estimée à 68,95 Mrds DH, selon la note de présentation du PLF 2023. Cette enveloppe budgétaire sera allouée pour le financement du plan d'action de l'année 2023 qui porte,



notamment, sur l'accélération de la mise en œuvre du programme de généralisation du préscolaire à travers la mise en place d'un modèle de gestion déléguée avec des partenaires associatifs de référence, en particulier, la Fondation Marocaine pour la Promotion de l'Enseignement Préscolaire (FMPS), la mise en place d'un système d'assurance-qualité comprenant la formation des éducatrices ainsi que la construction et l'équipement des salles de préscolaire dans l'objectif de la généralisation du préscolaire à l'horizon 2028, assure-t-on. A ce titre, une enveloppe budgétaire de près de 2,1 Mrds DH, dont 135 MDH comme crédits d'engagement, sera mobilisée à cet effet au titre de l'année 2023, dont 1,41 Mrds DH pour le fonctionnement des classes de préscolaire.

Le même plan porte également sur l'extension de la couverture de l'appui social pour couvrir les besoins en adoptant une approche intégrée de pilotage des différentes composantes liées au transport scolaire, cantines, internats, écoles communautaires ainsi que l'amélioration de la qualité des services de l'appui social par la mise en place d'un cadre de gestion unifié privilégiant l'externalisation, fondé sur des standards de qualité. Dans ce cadre, une enveloppe budgétaire de l'ordre de 1,76 Mrd DH est mobilisée à cet effet au titre de l'année 2023.

Il s'agit aussi du renforcement de l'offre scolaire à travers, notamment, la construction de nouveaux établissements scolaires. Ainsi, au titre de l'année 2023, une enveloppe budgétaire estimée à 2,6 Mrds DH de dirhams (dont 1,7 Mrd DH comme crédits d'engagement) sera mobilisée à cet effet, relève la note, notant que ceci permettrait la construction de près de 224 établissements. La note fait aussi état de la poursuite du programme de réhabilitation des

établissements scolaires dont le remplacement des salles en préfabriqué pour assurer les meilleures conditions de scolarisation, avec une enveloppe budgétaire de l'ordre de 2,5 Mrds DH (dont 783 MDH comme crédits d'engagement). Il s'agit, notamment, de l'aménagement et la réhabilitation de près de 1.746 établissements scolaires, le remplacement de 1.200 salles en préfabriqué et le raccordement au réseau de l'eau potable et d'assainissement respectivement au profit de 1.245 et 2.000 établissements.

Le document cite aussi le développement de l'utilisation des technologies d'information qui porte principalement sur les équipements numériques avec une enveloppe budgétaire de 400 MDH, ainsi que le renforcement des ressources humaines à travers le recrutement de 18.000 enseignants, en plus de 2.000 cadres d'appui administratif et pédagogique au titre de l'année 2023, qui bénéficieront d'une formation initiale au niveau des Centres Régionaux des Métiers de l'Éducation et de la Formation (CRMEF). Et pour garantir la qualité du système de formation des enseignants, un programme de renforcement de la formation initiale des étudiants du Cycle de Licence d'Éducation (CLE) a été mis en place en vue de faire de ce cycle un parcours d'excellence et la principale voie de recrutement des futurs enseignants du primaire et du secondaire. Dans ce cadre les étudiants du CLE qui adhéreront à des activités pédagogiques durant la période de formation bénéficieront d'une indemnité de 1.000 dirhams/mois, pour un montant global de 260 MDH au titre de l'année 2023, indique la même source, ajoutant qu'un Institut du Professorat sera mis en place pour garantir la qualité du système de formation des enseignants à partir de l'année 2023.

Le PLF énonce aussi le développement du soutien pédagogique au profit des élèves du cycle primaire ayant des lacunes d'apprentissage en adoptant l'approche de l'enseignement au bon niveau (TARL : Teaching At the Right Level) qui a pour objectif le traitement de l'accumulation des lacunes d'apprentissage pour permettre aux élèves d'acquérir les connaissances de base nécessaires à la poursuite de leur parcours d'enseignement avec succès, précisant qu'une enveloppe budgétaire de l'ordre de 300 MDH est mobilisée à cet effet au titre de l'année 2023.

Il est également question du renforcement du sport scolaire, notamment, à travers l'augmentation du nombre des centres sportifs au niveau du primaire de 180 à 260 centres et le doublement du nombre des établissements ayant une filière "sport et étude" pour atteindre un nombre d'élèves de 5.000 contre 2.885 actuellement. Dans ce cadre, il sera procédé à la mise en œuvre de la convention de partenariat avec la Fédération Royale Marocaine de Football qui prévoit la formation de 1.500 élèves filles dans le cadre de la filière "sport et étude", dédiée au football féminin au sein des établissements d'enseignement au niveau de toutes les académies régionales de l'éducation et de formation.

Révision de l'IS

Le PLF 2023 propose d'introduire une réforme globale des taux de l'impôt sur les sociétés (IS) progressivement sur une période de quatre ans, indique la note de présentation. Cette réforme va permettre l'amélioration du système actuel d'imposition des sociétés, à travers notamment la suppression de la variabilité du taux normal proportionnel d'IS selon le niveau du résultat fiscal. Il s'agit aussi du parachèvement de la convergence



vers des taux unifiés, en supprimant l'écart entre des taux applicables au chiffre d'affaires (CA) local et à l'export, pour toutes les entreprises soumises à l'IS, ainsi que de l'amélioration de la contribution des grandes sociétés réalisant un bénéfice net supérieur à 100 MDH, y compris celles exerçant des activités régulées ou en situation de monopole ou d'oligopole, quel que soit leur lieu d'implantation.

Il est également question de l'amélioration de contribution fiscale des établissements de crédit et organismes assimilés et des compagnies d'assurances et de réassurance. Ainsi, le PLF-2023 propose de décliner cette réforme à travers une série de mesures, dont la révision des taux actuels d'IS en vue d'atteindre, dans

quatre ans, le taux cible de 20% comme taux normal de droit commun applicable à toutes les sociétés dont le bénéfice net est inférieur à 100 MDH, aussi bien au titre de leur CA local ou à l'export, y compris pour les sociétés installées dans "Casablanca Finance City" (CFC) et dans les Zones d'accélération industrielle (ZAI). Cette révision vise aussi à atteindre les taux de 35% pour toutes les sociétés précitées ayant un bénéfice net égal ou supérieur à 100 MDH et de 40% pour les établissements de crédit et organismes assimilés, Bank Al-Maghrib, la Caisse de dépôt et de gestion et les entreprises d'assurances et de réassurance. En outre, le PLF-2023 prévoit la réduction progressive, sur les 4 ans, du taux de la retenue à la source sur les

produits des actions, parts sociales et revenus assimilés de 15% à 10% afin d'atténuer l'impact de l'augmentation des taux d'IS pour certaines sociétés. Ladite réforme a également pour objectif l'harmonisation du régime fiscal de l'impôt sur le revenu professionnel avec la réforme des taux d'IS précitée et ce, à travers la révision du taux spécifique de 20% applicable aux revenus de certaines entreprises et son remplacement par le taux du barème. Il s'agit aussi de l'institution d'une mesure transitoire permettant le maintien du taux spécifique de 20% précité pendant une période de deux ans, afin de permettre aux dites entreprises de se transformer en sociétés et de bénéficier, par conséquent, du taux du droit commun de 20% prévu en matière d'IS.

Politique monétaire :

Bank Al-Maghrib resserre les vis

La Banque Centrale a annoncé la hausse du Taux Directeur. Cette décision qui intervient pour la première fois depuis 20 ans, atteste d'un changement de perception de BAM quant au caractère « transitoire » de l'inflation au Maroc. Désormais, l'Institution a comme priorité l'atténuation de la poussée inflationniste qui semble de plus en plus durable. Mais les répercussions de cette décision risquent aussi de s'avérer douloureuses.

Bank Al-Maghrib s'aligne sur la trajectoire des grandes Banques Centrales à l'international pour lutter contre une inflation majoritairement importée au Maroc. A l'issue de sa 3^{ème} réunion de politique monétaire en 2022, le conseil de Bank Al-Maghrib a décidé de relever son Taux Directeur de +50 PBS à 2,0% et ce pour la 1^{ère} fois depuis 2008.

L'institution a finalement penché en faveur du soutien de la stabilité des prix au Maroc. En adoptant un tel revirement de sa politique monétaire, Bank Al-Maghrib opte pour un resserrement à la fois fort et rapide. L'objectif étant de faire face aux risques inflationnistes qui pourraient peser sur les perspectives de croissance à long terme.

L'impact à court terme de cette hausse sensible du Taux Directeur devrait à priori être restrictif sur la Demande intérieure à travers le canal des crédits bancaires. Néanmoins, cette première hausse ne semble pas en mesure de rétablir les Taux réels en territoire positif. Par conséquent, les pressions sur la rémunération de l'épargne devraient se poursuivre. Ce qui indique que cette première hausse du Taux Directeur pourrait être le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire de la part de Bank Al-Maghrib. La crainte étant qu'une inflation durable au niveau national pourrait constituer une sérieuse contrainte à la reprise économique dans la mesure où le pouvoir d'achat des ménages serait entamé. A cela s'ajoute la poursuite de la dépréciation du Dirham face au Dollar et ce, dans un contexte de relèvement agressif des Taux Directeurs de la Fed, qui constitue une nouvelle source de risque en mesure de maintenir les pressions inflationnistes. Surtout que plus de 50% des importations du Maroc se font en Dollar et concernent principalement les produits énergétiques et céréaliers. Parallèlement, les conditions de liquidité sur le marché des changes interbancaire seraient moins favorables en raison de la montée en charge des flux imports. A cet effet, rappelons que cette situation a propulsé l'écart entre le cours de référence du MAD et son Mid panier à plus de +3,60%, soit le plus haut niveau depuis la mise en place de la réforme de change en 2018. Ce dernier se rapproche ainsi du seuil haut de la bande de fluctuation du dirham fixé

à 5%. Dans ces conditions, la parité USD/MAD atteint son plus haut de plus de 10 ans, à 10,81, en hausse de +17% depuis le début de l'année.

Réajustements

Eu égard au resserrement monétaire de BAM et à la poursuite des pressions inflationnistes, l'Institution revoit encore une fois à la baisse ses projections de croissance en 2022. Celle-ci devrait s'établir à 0,8% contre 1,0% initialement. Pour la Banque centrale, l'économie marocaine demeure fragilisée en 2022 par une faible campagne agricole de 32 MOx contre un record de 103 MOx en 2021 et un contexte international défavorable. En 2023, la croissance marocaine devrait s'établir à 3,6% contre 4,0% initialement subissant les effets restrictifs de la hausse du Taux Directeur sur les canaux de la consommation et de l'investissement. La composante non agricole du PIB afficherait une décélération de son rythme d'évolution à 2,5% en 2023 contre 3,4% une année auparavant. S'agissant de la campagne agricole, un retour vers un rythme normatif de production céréalière de 75 MOx est projeté en 2023. Pour ce qui est de l'inflation, elle demeure alimentée à l'échelle locale par les importations à travers les composantes alimentaire et transport. Celles-ci représentent près des 2/3 du panier du consommateur marocain. Contrairement aux pays occidentaux, l'inflation au Maroc est considérée comme une inflation d'offre plutôt qu'une inflation de demande. Dans ces conditions, l'inflation est revue à la hausse en



2022 à 6,3% contre 5,3% initialement. Celle-ci devrait revenir à un rythme modéré selon les projections de BAM à 2,4% en 2023.

Pour ce qui est du rythme d'évolution des crédits, et tenant compte du resserrement attendu des conditions de financement de l'économie, BAM s'attend à une évolution modérée des crédits bancaires soit de 4,0% en 2022 et de 3,6% en 2023. Le déficit de liquidité devrait se creuser à près de 90 Mrds DH en 2023 reflétant principalement la progression de la monnaie fiduciaire à moyen terme alors que les réserves de change devraient continuer à se raffermir sur le même horizon. Les réserves en devise devraient atteindre de nouveaux records en 2022 et 2023 à plus de 340 Mrds DH soutenues par l'appréciation des recettes voyages, des IDE, des transferts MRE ainsi que la concrétisation des financements extérieurs

du Trésor prévus dans le cadre de la LF 2022 à 4,0 Mrds DH d'ici la fin de l'année.

Le revers de médaille

Si la décision de BAM d'augmenter le taux directeur était attendue par les investisseurs, notamment dans un contexte où les tensions inflationnistes persistent et continuent d'impacter globalement l'économie nationale, c'est pour freiner la progression de l'inflation et garantir les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. Cette hausse aura aussi un effet négatif sur le niveau des activités économiques et l'encouragement de l'investissement. Mécaniquement cela entraînera une baisse des emprunts, qui deviendront plus coûteux, tandis qu'elle augmentera les dépôts d'ar-

gent dans les banques, ce qui ralentira le rythme de la croissance économique dans le pays.

L'augmentation du taux directeur pourrait entraîner une augmentation des coûts d'emprunt du citoyen moyen auprès des banques, un pourcentage plus élevé de prêts immobiliers et plus d'argent à payer en échange de services vitaux, ainsi qu'un pourcentage plus élevé d'emprunts pour investissement ou pour l'achat de voitures... Et avec une économie nationale qui continue de tourner au ralenti, ce resserrement des conditions financières devrait induire des pressions sur la consommation finale, une augmentation des défaillances d'entreprises et une faiblesse des investissements. Un cocktail qui risque d'aggraver d'avantage les pronostics de reprise économique pour l'année prochaine...

Conjoncture économique :

Ralentissement marqué au troisième trimestre

L'activité économique aurait progressé de 1,8% au troisième trimestre 2022, au lieu de 2% au trimestre précédent, dans un contexte de repli de 15,2% de la valeur ajoutée agricole. Hors agriculture, l'activité aurait légèrement ralenti, affichant un accroissement de 3,7%, au lieu de 4,2% un trimestre plus tôt, attribuable, en grande partie, à la décélération de la valeur ajoutée des branches secondaires. Au quatrième trimestre 2022, la baisse de la valeur ajoutée agricole atteindrait -15,8%, en rythme annuel. Cependant, avec une hausse de l'activité hors agriculture de 3,3%, la croissance de l'économie nationale s'établirait à +1,4% au quatrième trimestre 2022.

L'économie nationale aurait poursuivi son ralentissement au troisième trimestre 2022, dans un contexte marqué par l'accumulation des effets des chocs liés à la guerre en Ukraine, à la diffusion des pressions inflationnistes

et au resserrement général des conditions financières et monétaires. C'est ce qui ressort de la note de conjoncture du Haut-commissariat au plan (HCP) qui précise que l'activité agricole aurait continué de régresser au troisième trimestre 2022, affichant une baisse de 15,2%, en variation annuelle, au lieu d'une hausse de 16,6% au cours de la même période de l'année passée. Cette contre-performance, attribuable à une diminution de 18% des productions végétales, se serait accompagnée par une hausse quasi-générale des prix des cultures. C'est ainsi que les prix des céréales auraient progressé de 35%, en variation annuelle, dans le sillage du reflux de 67% de leur production par rapport à la campagne agricole précédente. Ceux des fruits et légumes frais auraient affiché des hausses de 17%, dues, en partie, à l'accroissement des prix des carburants. Les filières animales seraient restées également orientées à la baisse, après deux années de repli. Elles auraient été particulièrement pénalisées par les effets de la sécheresse et par l'augmentation du coût d'alimentation du bétail. Les prix de la viande se seraient accrus de 5% et ceux de la volaille auraient poursuivi leur hausse, dans un contexte de diminution de 26,7% des quantités de viande traitées au niveau des abattoirs.

Les activités hors agriculture se seraient accrues de 3,7% au troisième trimestre 2022, au lieu de +4,2% un trimestre auparavant. Contribuant pour près de +2,8 points à la croissance globale du PIB, le secteur tertiaire aurait continué de soutenir l'activité économique, grâce notamment à la bonne orientation du tourisme, du transport et des services non marchands. En revanche, la contribution du secteur secondaire à la croissance économique globale aurait reflué à +0,1 point, au lieu de +0,4 point un trimestre auparavant.

Les industries extractives auraient poursuivi leur repli au troisième trimestre 2022, au rythme de -9,9%, en variation annuelle, au lieu de -7,8% un trimestre plus tôt. L'affaiblissement des quantités exportées des fertilisants aurait entraîné un ralentissement progressif de la production des industries chimiques, dont ont surtout pâti les activités d'extraction des minerais non métalliques. Cependant, le climat général des affaires serait resté bien orienté, grâce à la forte augmentation des prix de vente à l'export des minerais bruts et transformés.

Les industries manufacturières auraient, pour leur part, légèrement décélééré au troisième trimestre 2022, marquant un accroissement de 1,2%, au lieu de +2,3% un trimestre auparavant. Cette évolu-



tion aurait été attribuable au ralentissement des industries alimentaires dans le sillage de la baisse de l'offre agricole. L'évolution des industries chimiques serait, également, restée atone, pâtissant d'une forte progression des coûts de production et du repli de la demande étrangère. En revanche, celles de la métallurgie, de la fabrication du matériel électrique et de celui du transport auraient conservé leurs dynamiques amorcées au trimestre précédent, affichant des hausses respectives de 6,4%, 7,9% et 9,2%, en variations annuelles, au cours de la même période.

S'inscrivant dans la même trajectoire de ralentissement, la valeur

ajoutée de la construction aurait augmenté de 0,8% au troisième trimestre 2022, en variation annuelle, au lieu de +14,2% à la même période de l'année précédente. La branche aurait continué de pâtir de la faible dynamique des activités immobilières et du renchérissement des matériaux de construction. Les prix du béton, de l'acier, du verre et du ciment se seraient inscrits en hausse et des difficultés d'approvisionnement pour les industries annexes se seraient renforcées, comme l'atteste les appréciations des chefs d'entreprise de la construction, exprimées dans le cadre de la dernière enquête de conjoncture du HCP. Les carnets de commande des opérateurs du sec-

teur seraient restés peu garnis et les anticipations de l'évolution de l'activité dans le bâtiment et le génie civil se seraient abaissées. Compte tenu des estimations sectorielles et des données collectées jusqu'à fin septembre 2022, la croissance économique nationale se serait établie à +1,8% au troisième trimestre 2022, au lieu de +2% le trimestre précédent.

Déficits cumulés

Au troisième trimestre, la demande intérieure aurait continué de soutenir la croissance économique, portée par un affermissement de 6,8% de la consommation des administrations publiques. En dépit de l'accélération des prix à la consommation, notamment ceux

de l'alimentaire, la consommation des ménages, en volume, se serait accrue de 2,9%, contribuant pour environ +1,7 point à la croissance globale du PIB. Les dépenses de consommation auraient été soutenues par une progression des revenus extérieurs et des crédits à la consommation de 4,9%. En revanche, la formation brute de capital (FBC), en volume, aurait régressé de 0,5%, au troisième trimestre 2022, amputant la croissance économique de 0,1 point. Le déstockage des entreprises se serait poursuivi dans un contexte de renforcement de craintes de retournement à la baisse de la de-

mande européenne. Les dépenses d'investissement dans la construction auraient sensiblement reflué, pâtissant de l'essoufflement de l'activité immobilière et de la diminution des crédits destinés aux promoteurs immobiliers. L'investissement en produits industriels se serait, pour sa part, amélioré, entraînant une progression des importations de biens d'équipement. De leur côté, les volumes des exportations et des importations nationales de biens et services auraient affiché des hausses de 20,1% et 21,9% respectivement, en variations annuelles. En valeur, la hausse des exportations de biens

de 24,4% en variation annuelle aurait résulté, principalement, d'un effet-prix positif à l'export et, dans une moindre mesure, d'une demande extérieure adressée au Maroc relativement résiliente. Les exportations des phosphates et de leurs dérivés, notamment les engrais naturels et chimiques, auraient contribué pour 10,2 points à l'accroissement des exportations globales, profitant du renchérissement des cours mondiaux du phosphate brut, du DAP et du TSP respectivement de 134%, 23% et 28%, en variations annuelles. Hors phosphates et dérivés, les exportations auraient été soutenues par



les ventes de l'automobile dans ses segments construction et câblage, de l'aéronautique, des produits des industries électriques et électroniques, des produits agricoles et agro-alimentaires.

Les importations de biens, en hausse de 46,5%, auraient, pour leur part, continué de subir les effets du renchérissement des prix à l'import. La facture énergétique, alimentée par l'accroissement des importations des gasoils et fuels, du gaz de pétrole et autres hydrocarbures, aurait contribué pour 33,7 points à la hausse des importations globales. La facture alimentaire aurait, quant à elle, été davantage alourdie par les achats des cé-

réales, des tourteaux et des produits laitiers, consécutivement à la mauvaise campagne agricole 2021/2022. Hors énergie et alimentation, les importations auraient été sous-tendues par celles des demi-produits notamment l'ammoniac et les matières plastiques, des produits bruts en particulier les soufres bruts et non raffinés, des biens d'équipement industriel et, dans une moindre mesure, des biens de consommation. La hausse plus significative des importations de biens, en valeur, par rapport aux exportations aurait accentué le déficit de la balance commerciale des biens et engendré un recul du taux de couverture au troisième trimestre 2022 de 9,2 points, par rapport à la même période de 2021, pour atteindre 51,5%.

Même rythme

Au quatrième trimestre 2022, le ralentissement de l'activité mondiale se poursuivrait, pour clore l'année avec une hausse limitée à 3% selon les dernières projections de l'OCDE, au lieu de +5,8% en 2021. La poursuite de la guerre en Ukraine continuerait de nourrir les tensions sur les prix des matières premières, alimentant la montée de l'inflation au niveau mondial. Les prix élevés du gaz et de l'électricité pousseraient les entreprises à modérer leur production et les hausses des taux directeurs de banques centrales et l'anticipation des nouvelles hausses augmenteraient le coût de l'emprunt et contraindraient la demande. La diminution des délais d'approvisionnement ainsi que l'augmentation des stocks permettraient une atténuation des tensions dans les chaînes de production.

S'inscrivant dans la même trajectoire, la demande étrangère adressée au Maroc continuerait de se modérer, pour clôturer l'année avec une croissance prévue à +4%, au lieu de +9,6% une année auparavant. La contribution de la demande extérieure nette à la croissance resterait négative et amputerait la croissance d'un point au quatrième trimestre 2022. En revanche, la demande intérieure maintiendrait son soutien à la croissance économique, portée par une consolidation des dépenses de consommation des administrations publiques. La progression de la consommation des ménages se poursuivrait au quatrième trimestre 2022 au rythme de +2,6%, dans un contexte marqué par une légère inflexion des prix à la consommation. En contrepartie, les dépenses d'investissement s'infléchiraient sensiblement comparativement au troisième trimestre 2022. Les chefs d'entreprise se montreraient plus prudents face au resserrement des conditions financières et aux perspectives de retournement de la conjoncture internationale. Dans ces conditions, la valeur ajoutée hors agriculture afficherait un accroissement de 3,3%, en glissement annuel. Elle serait particulièrement portée par les branches tertiaires, dont la contribution à la croissance économique globale s'élèverait à +2,6 points. Dans le secteur secondaire, le repli des activités minières s'atténuerait et la croissance des activités industrielles se maintiendrait, favorisant une hausse de 0,7% de la valeur ajoutée des branches secondaires. Dans l'ensemble et compte tenu d'une baisse de 15,8% de la valeur ajoutée agricole, l'activité économique afficherait une croissance de 1,4%, au quatrième trimestre 2022, en variation annuelle.

Moral des ménages

L'abyme...

Les résultats de l'enquête permanente de conjoncture auprès des ménages, menée par le HCP, montrent qu'au troisième trimestre de 2022, le moral des Marocains a dégringolé encore pour atteindre son niveau le plus bas depuis le début de l'enquête en 2008. C'est dire l'ampleur du mal-être des citoyens, toutes catégories confondues, qui peinent à joindre les deux bouts dans un contexte de hausse globale des prix.

— Par A. Abou Marwa —

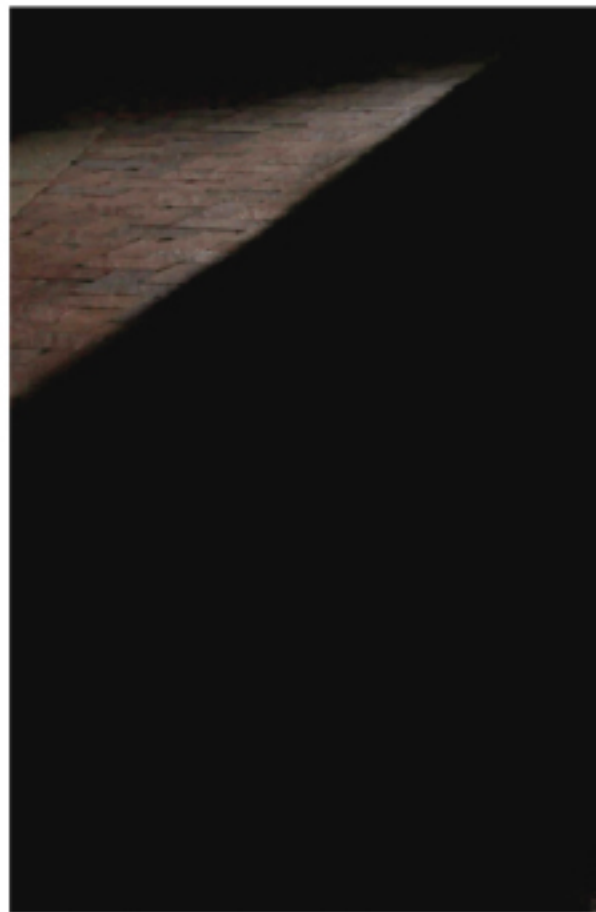
L'indice de confiance des ménages (ICM) dont les composantes portent sur la perception par les ménages de l'évolution du niveau de vie, du chômage, de l'opportunité à effectuer des achats de biens durables et de leur situation financière, s'établit à 47,4 points au troisième trimestre de 2022 au lieu de 50,1 points enregistrés le trimestre précédent et 65,5 points une année auparavant. Ce recul du niveau de confiance des ménages au cours de ce trimestre procède de la détérioration de tous les indicateurs qui le composent, et ce, autant par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année passée. Ainsi, au troisième trimestre de 2022, 81,5% des ménages déclarent une dégradation du niveau de vie au cours des 12 derniers mois, 11,6% un maintien au même niveau et 6,9% une amélioration.

Le solde d'opinion sur l'évolution passée du niveau de vie est resté négatif, à moins 74,6 points, contre moins 73,0 points au trimestre précédent et moins 41,5 points au même trimestre de l'année passée. Au cours des 12

prochains mois, 49,8% des ménages s'attendent à une dégradation supplémentaire, 41,9% à un maintien au même niveau et 8,3% à une amélioration. Le solde d'opinion relatif à cet indicateur s'établit à moins 41,5 points enregistrant ainsi une dégradation aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année précédente où il était à moins 34,3 points et à 9,3 points respectivement. Sur le volet des perspectives d'emploi, la proportion des ménages qui s'attendent à une hausse du chômage au cours des 12 prochains mois atteint 87,5% contre 4,0% qui s'attendent à une baisse. Le solde d'opinion est resté ainsi négatif à moins 83,5 points, enregistrant son niveau le plus bas depuis le début de l'enquête en 2008, contre moins 81,1 points un trimestre auparavant et moins 78,3 points un an auparavant.

Dégradation financière

Au troisième trimestre de 2022, 53,5% des ménages estiment que leurs revenus couvrent leurs dépenses, 43,7% déclarent s'endetter



ou puiser dans leur épargne et 2,8% affirment épargner une partie de leur revenu. Le solde d'opinion relatif à la situation financière actuelle des ménages est resté ainsi négatif, à moins 40,9 points contre moins 42,8 points le trimestre précédent et moins 36,4 points une année auparavant. Quant à l'évolution de leur situation financière au cours des 12 derniers mois, 52,9% contre 5,2% des ménages considèrent qu'elle s'est dégradée. Cette perception reste ainsi négative, avec un solde d'opinion de moins 47,7 points contre moins 48,7 points au trimestre précédent et moins 48,0 points au même trimestre de l'année passée. S'agissant des perspectives couvrant les 12 prochains mois, 16,5% contre 22,4% des



ménages s'attendent à une amélioration de leur situation financière. Le solde d'opinion de cet indicateur s'est ainsi établi à moins 5,9 points contre moins 0,1 points au trimestre précédent et 15,1 points au même trimestre de l'année précédente.

Cette dégradation se confirme dans les intentions d'achat des biens durables où 82,1% contre 8,1% des ménages considèrent que le moment n'est pas opportun pour effectuer ce genre d'acquisitions. Le solde d'opinion de cet indicateur est resté négatif avec moins 74,0 points enregistrant une détérioration aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année passée où il s'est établi à moins 69,1 points et à moins 62,0 points respectivement.

Morosité ambiante

L'enquête fournit également des données trimestrielles sur la perception des ménages relatives à d'autres aspects des conditions de vie. Il s'agit en particulier de la capacité des ménages à épargner et de l'évolution des prix des produits alimentaires. Pour ce qui est de l'épargne, seulement 11,0% contre 89,0% des ménages s'attendent à épargner au cours des 12 prochains mois. Le solde d'opinion relatif à cet indicateur est resté négatif, à moins 78,0 points au lieu de moins 77,3 points au trimestre précédent et moins 70,4 points le même trimestre de l'année passée. Quant au Ressenti de l'augmentation des prix des produits alimentaires par la totalité des ménages durant le

troisième trimestre, 99,1% des ménages déclarent que les prix des produits alimentaires ont augmenté au cours des 12 derniers mois. Le solde d'opinion de cet indicateur s'est établi à moins 99,1 points, en stagnation par rapport au trimestre précédent (moins 99,2 points), et en nette dégradation par rapport au même trimestre de l'année précédente (moins 86,9 points).

Au cours des 12 prochains mois, les prix des produits alimentaires devraient continuer à augmenter selon 76,4% des ménages contre 2,8% seulement qui s'attendent à leur baisse. Le solde d'opinion est ainsi resté négatif, se situant à moins 73,6 points, au lieu de moins 74,3 points enregistrés un trimestre auparavant et moins 70,9 points une année passée.

Envolée des prix :

3,2 millions de pauvres en plus

Les effets de la COVID-19 et de la hausse des prix aggravent les inégalités sociales

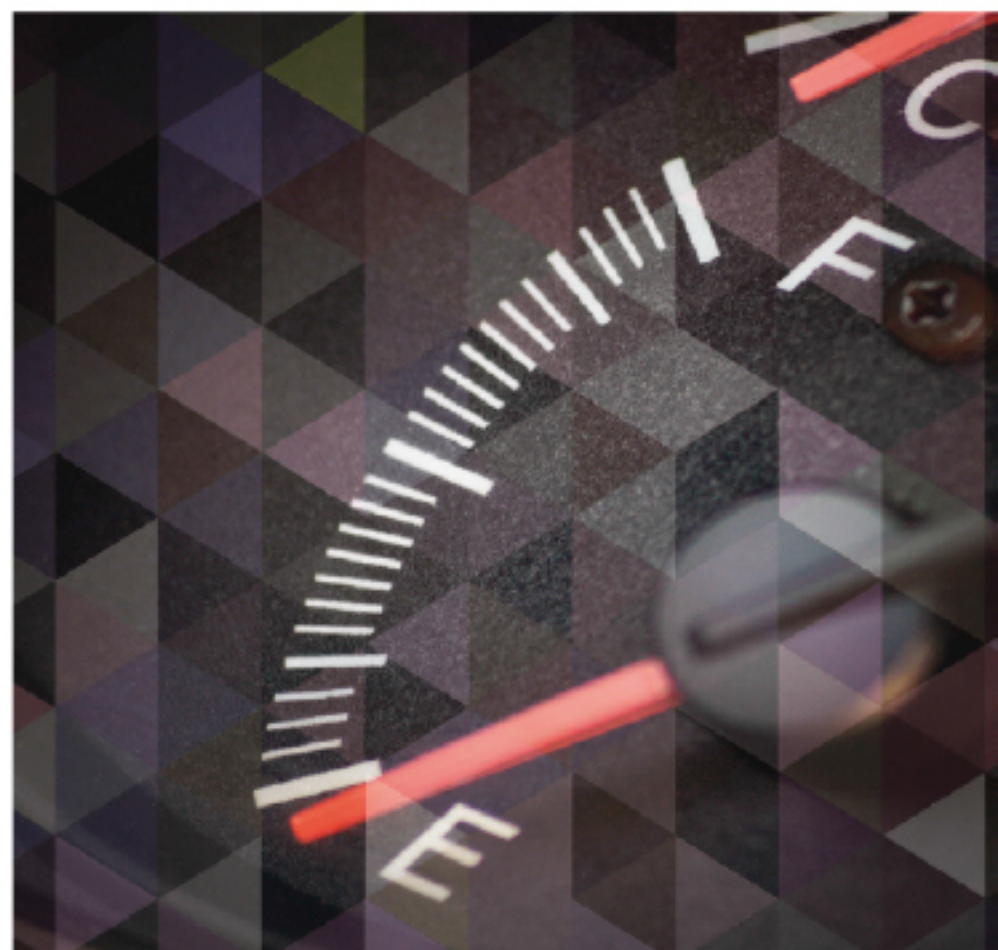
Le Haut-Commissariat au Plan a mené une étude sur l'évaluation de l'impact de court terme des contextes de la pandémie COVID-19 et du choc inflationniste à l'œuvre sur la situation des inégalités sociales. Selon cette étude, environ 3,2 millions de personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté (1,15 millions) ou dans la vulnérabilité (2,05 millions).

Près de sept années de progrès vers l'élimination de la pauvreté et de la vulnérabilité ont été perdues : en 2022, le Maroc se retrouve avec le niveau de la pauvreté et de la vulnérabilité de 2014. C'est ce qui ressort de la note du HCP intitulée « Évolution des inégalités sociales dans un contexte marqué par les effets de la covid-19 et de la hausse des prix ». Ladite note suggère que ce phénomène est pour près de 45% imputable à l'effet de la pandémie et 55% à l'effet de la hausse des prix à la consommation.

Dans le détail, le HCP indique que les effets combinés de la pandémie Covid-19 et de l'inflation auraient entraîné une baisse du niveau de vie par personne, en termes réels, de 7,2% au niveau national, entre 2019 et 2022, passant de 20.400 DH à 18.940 DH, de 6,6% à 23.000 DH en milieu urbain et de 8,9% à 11.650 DH en milieu rural.

Par catégorie sociale, le niveau de vie par personne aurait baissé de 8% pour les ménages les moins aisés entre 2019 et 2022, passant de 7.000 DH à 6.440 DH, de 6,6% à 14.700 DH pour les ménages intermédiaires et de 7,5% à 44.200 DH pour les ménages les plus aisés. Dans ces conditions, les dépenses alimentaires auraient reculé de 11% à 6.640 DH par personne au niveau national en 2022, de 10,1% à 7.380 DH en milieu urbain et de 12,9% à 5.320 DH en milieu rural.

Cette baisse des dépenses alimentaires est nettement différenciée selon le niveau de vie des ménages, elle est de 13,5% pour les ménages les moins aisés, de 12,9% pour les ménages intermédiaires et de 6,9% pour les ménages aisés. Cette note présente les traits saillants de l'étude, réalisée par le HCP, sur l'évaluation de l'impact de court terme des contextes de la pandémie covid-19 et du choc inflationniste à l'œuvre sur la situation des inégalités sociales.



Afin de mieux appréhender l'évolution de la situation des ménages, cette étude se réfère aux structures des dépenses des ménages de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/2014 et aux données issues de l'enquête mensuelle sur les prix à la consommation, de l'enquête nationale sur les sources de revenu 2019 et du troisième panel sur les répercussions de la pandémie sur la situation socioéconomique des ménages 2021/2022. L'estimation de l'effet de la Covid-19 sur les inégalités sociales consiste à mesurer l'incidence des variations observées dans la consommation des ménages, entre 2019 et 2021, sur la distribution sociale du niveau de vie.



Coût de la vie

Dérapage inflationniste persistant

Les tensions géopolitiques observées depuis fin février 2022 suite au déclenchement du conflit en Ukraine et l'aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement engendrée ont largement contribué à l'intensification des pressions inflationnistes d'origine externe au Maroc.

Au cours du mois de septembre 2022, l'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré une hausse de 1%, par rapport au mois précédent, sous l'effet de l'augmentation de l'IPC alimentaire de 1,7% et de de l'IPC non alimentaire de 0,6%. En moyenne des neuf premiers mois de l'année 2022, le taux d'inflation a affiché une forte augmentation pour s'établir à +6,1% contre +1% un an auparavant, son plus haut niveau depuis 28 ans.

Cette évolution recouvre des hausses des prix des produits alimentaires de +9,8% au lieu de +0,1% un an auparavant et, dans une moindre mesure, des prix des produits non alimentaires de +3,7% après +1,7% un an auparavant dont la plus importante hausse a concerné les prix de transport (+11,9% après +5,7%).

Afin de limiter l'incidence de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des ménages, différentes mesures ont été mises en œuvre par le Gouvernement. Il s'agit, notamment, de la prise en charge de l'augmentation des prix des biens subventionnés par la Caisse de compensation, du maintien des prix de l'électricité ainsi que de la suspension des droits de douanes sur l'importation des graines oléagineuses de tournesol, soja et colza qui vise à limiter la hausse des prix de vente des huiles de table. En outre, un soutien exceptionnel est apporté aux professionnels du transport routier. Dans ce cadre, une nouvelle opération d'inscription a été lancée, fin septembre dernier, pour permettre aux professionnels de bénéficier du soutien exceptionnel supplémentaire. Il convient de rappeler que cette opération s'inscrit dans le cadre de la décision, prise par le Gouvernement, pour soutenir les professionnels du transport routier, afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens, compte tenu des prix des carburants.

Par ailleurs, parmi les dispositions issues du dialogue social figure aussi la revalorisation, annoncée pour le mois de septembre, du salaire minimum légal interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG). Ainsi, pour les professions libérales et les secteurs de l'industrie et du commerce, le SMIG s'accroît de 5%, pour atteindre 2.970,05 dirhams. Le SMIG passe à 3.500 dirhams au niveau du secteur public. De plus, le SMAG s'est hissé à 2.193,62 dirhams par mois, en hausse de 10%. Mais en dépit du déploiement conjoncturel de ce « filet social », la situation est tout sauf satisfaisante. Le climat social donne déjà plusieurs signes de crispation...

Croissance au Maroc :

Le PIB à 0,8% en 2022, pronostique le FMI

Le Maroc devrait connaître une croissance de 0,8% cette année et 3,1% en 2023, selon la dernière mise à jour des perspectives de l'économie mondiale du Fonds Monétaire International (FMI). Selon la même source, l'inflation devrait grimper à 6,2% en 2022 pour ensuite chuter à 4,1% l'année prochaine. Le FMI anticipe que le solde du compte courant du Royaume va s'établir à -4,3% en 2022 puis à -4,1% l'année suivante. S'agissant du taux de chômage, il devrait atteindre 11,1% cette année avant de baisser légèrement à 10,7% en 2023. Dans sa vision moyen terme, le FMI anticipe que le PIB du Royaume devrait rebondir à

3,4% en 2027.

Au niveau de la région du Moyen Orient et l'Asie centrale, la croissance devrait atteindre 5% cette année, reflétant des perspectives favorables pour les pays exportateurs de pétrole dans la région et un impact modéré de la guerre en Ukraine sur le Caucase et l'Asie centrale, indique le rapport de l'institution de Bretton Woods. En 2023, la croissance devrait reculer à 3,6% en raison de la baisse des prix du pétrole et des conséquences du ralentissement de l'économie mondiale et de la guerre en Ukraine, ajoute le rapport.

Globalement, l'économie mondiale

devrait continuer à subir de grands défis, indique l'institution qui cite les effets combinés de la guerre en Ukraine, d'une crise du coût de la vie provoquée par des pressions persistantes de l'inflation, ainsi que du ralentissement de l'activité économique en Chine. Selon les estimations du FMI, l'économie mondiale devrait croître de 3,2% en 2022 avant de ralentir à 2,7% l'année prochaine. Plus d'un tiers des économies mondiales devrait subir une contraction l'an prochain, indique-t-on, au moment où les trois plus grandes puissances économiques mondiales – Etats-Unis, U.E et Chine – devraient continuer de ralentir.

Notation Maroc

S&P confirme un BB+ avec perspective stable

S&P Global Rating a confirmé la note BB+ pour le Maroc avec des perspectives stables. Pour cette décision, l'agence de notation s'est appuyée sur les



programmes de réformes structurelles déjà entamés par le Royaume et le profil de croissance économique solide de ce dernier, permettant ainsi de contribuer à la réduction progressive des déficits jumeaux.

Dans ce sens, S&P évoque quatre principales actions, notamment l'allègement de l'impact des pressions inflationnistes sur la population à travers la suspension des droits de douanes sur le blé et la mise en place d'un dispositif de soutien aux professionnels du secteur du transport routier, ainsi que le plan de soutien au secteur agricole, la généralisation du système de protection sociale, la réforme du système fiscale et (iv) la nouvelle charte d'investissement, encourageant les investissements dans les énergies verte, la digitalisation et la modernisation.

Sur le plan économique, l'agence de notation apprécie la bonne performance des exportations, du secteur touristique, des transferts des MRE, des investissements directs à l'étranger, du niveau des réserves de change et la structure du portefeuille de la dette. Elle prévoit, à cet effet, une croissance moyenne de +3,4% entre 2023 et 2025 avec une inflation qui pourrait persister au cours de l'année prochaine pouvant atteindre les +2% à +3%. Enfin et concernant l'exposition de la dette aux risques de taux, le Maroc présente une exposition relativement limitée avec 75% de la dette du Gouvernement libellés en Dirhams et moins de 25% libellés en devises assorties de conditions concessionnels.

Finances publiques

Le déficit budgétaire s'allège à fin septembre

La situation des charges et ressources du Trésor sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, dégage un déficit budgétaire de 8,5 Mrds DH durant les neuf premiers mois de cette année, contre un déficit de 38,2 Mrds DH à fin septembre 2021, selon la Trésorerie Générale du Royaume (TGR). Ce déficit tient compte d'un solde positif de 40,5 Mrds DH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'État gérés de manière autonome (SEGMA).

Dans le détail, les recettes ordinaires brutes se sont établies à 223,5 Mrds DH, en hausse de 15,3% comparativement à fin septembre 2021, en raison de l'augmentation des impôts directs de 24,9%, des droits de douane (21,8%), des impôts indirects (15,1%) et des droits d'enregistrement et de timbre (16,3%), ainsi que de la baisse des recettes non fiscales de 11%. Les dépenses émises au titre du budget général ont, quant à elles, été de 303,2 Mrds DH à fin septembre 2022, en augmentation de 11,1% par rapport à leur niveau à fin septembre 2021, suite à la hausse de 14,6% des dépenses de fonctionnement, de 11% des dépenses d'investissement et de 0,3% des charges de la dette budgétisée. Dans ce sens, la TGR précise que la hausse des charges de la dette budgétisée s'explique par l'augmentation de 0,4% des remboursements du principal (30,71 Mrds DH contre



30,58 Mrds DH) et de 0,1% des intérêts de la dette (24,13 Mrds DH contre 24,1 Mrds DH).

À fin septembre 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 440,1 Mrds DH, représentant un taux global d'engagement de 64% et un taux d'émission sur engagements de 86%, soit les mêmes niveaux un an auparavant. Les recettes des CST ont atteint 115,6 Mrds DH, compte tenu des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 21,1 Mrds DH contre 17,9 Mrds DH à fin septembre 2021. Les dépenses émises ont été de 75,5 Mrds DH, intégrant la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,5 Mrds DH. Le solde de

l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 40,1 Mrds DH. Pour ce qui est des recettes des SEGMA, elles ont été de 1.585 MDH contre 1.568 MDH à fin septembre 2021, en hausse de 1,1%. Les dépenses ont été de 1.160 MDH à fin septembre 2022 contre 985 MDH un an auparavant, en progression de 17,8%.

Compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de -5,9 Mrds DH, le besoin de financement du Trésor s'est élevé à -17,1 Mrds DH, en allègement de -39,9 Mrds DH ou -70% par rapport à fin septembre 2021. Pour le financement de ce besoin, le Trésor a eu recours principalement au marché intérieur pour un montant de 10,3 Mrds DH et, dans une moindre mesure, au marché extérieur (6,8 Mrds DH).

OPCVM

Forte baisse de l'actif net sous gestion à fin septembre

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) s'est établi à 519,79 Mrds DH à fin septembre dernier, contre 592,91 Mrds DH à fin décembre 2021, soit une baisse de 12,33%, selon l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM). Par rapport à fin août, l'actif net sous gestion des OPCVM ressort en repli de 8,17%, indique l'ASFIM dans sa lettre mensuelle d'information de

septembre 2022, expliquant cette baisse par la décollecte nette de plus de 35 Mrds DH qui a concerné principalement les OPCVM Monétaires et OCT (Obligation court terme), ajoute la même source.

Les OPCVM Monétaires ont enregistré la plus haute performance mensuelle avec +0,08%, tandis que les OPCVM Actions ont enregistré la plus basse performance avec -3,82%. S'agissant des performances annuelles, les OPCVM Monétaires ont

affiché la plus élevée avec +0,98% et les OPCVM Actions, la plus faible avec -9,98%. Le nombre d'OPCVM en activité est passé, quant à lui, de 552 à fin août 2022 à 556, à fin septembre dernier, avec la création de Attijari valeurs ESG (OPCVM Actions), Attijari mixed distribution (OPCVM Diversifié) et Attijari fixed income distribution (OPCVM OMLT) gérés par Wafa gestion ainsi que de Wineo Secur rendement (OPCVM OMLT) géré par Wineo gestion.

Marché des capitaux

Frémissement des levées à fin septembre

Les levées des capitaux se sont établies à plus de 47,62 Mrds DH au titre des neuf premiers mois de cette année, contre 47,74 Mrds DH à fin septembre 2021, selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Ces levées se répartissent sur les émissions obligataires (15,31 Mrds DH), les émissions de titres de créances négociables (31,95 Mrds DH) et les émissions de titres de capital (3,62 MDH), précise l'AMMC dans un document sur ses indicateurs mensuels du marché des capitaux de septembre 2022. Ces indicateurs font également état d'une hausse, en year-to-date (ytd), de l'encours des opérations de prêt emprunt de titres à 23,7 Mrds DH à fin septembre 2022.

Pour ce qui est de l'actif net des Organismes de placement collectif immobilier (OPCI), il aurait atteint plus de 43,08 Mrds DH à fin septembre 2022, en hausse de 99,51% par rapport à la même période en 2021.

(Year-to-date). Le nombre de fonds OPCI s'est établi à cette date à 43, dont 02 agréés en septembre et disposant d'un capital initial à la constitution de 841 millions de dirhams, précise l'AMMC.

Pour ce qui est des organismes de placement collectif en capital (OPCC), leur actif net a augmenté, en year-to-date, de 56,39% pour atteindre près de 2,19 Mrds DH à fin septembre dernier.



Pêche

Hausse sensible des débarquements à fin septembre

Les débarquements des produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont augmenté de 26% à 1.089.969 tonnes (T) à fin septembre 2022, selon l'Office national des pêches (ONP). La valeur de ces débarquements a dépassé 7,45 Mrds DH, en progression de 9% comparativement à fin septembre 2021, précise l'ONP dans son récent rapport sur les statistiques de la pêche cô-

tière et artisanale au Maroc. Par espèce, les débarquements des crustacés et des poissons pélagiques ont affiché des hausses respectives de 25% à 5.555 T et 33% à 969.351 T. En revanche, les débarquements des algues, des coquillages, des céphalopodes et du poisson blanc ont chuté de respectivement 53%, 52%, 9% et 7%. Par ports, un total de 14.508 T de produits de la pêche côtière et artisa-

nale a été débarqué dans les entrées portuaires méditerranéennes à fin septembre 2022, en diminution de 10%. En termes de valeur, ces ports ont enregistré un repli de 8% à 518,06 MDH. Pour leur part, les débarquements au niveau des ports situés sur l'Atlantique ont augmenté, en poids, de 27% à 1.075.461 T et en valeur de 11% à plus de 6,93 Mrds DH.

Assurances

Hausse des primes au S1-2022

Les primes émises par les compagnies d'assurances et de réassurance ont atteint près de 30 Mrds DH au premier semestre 2022, en hausse de 6,2% comparativement à la même période un an auparavant, selon l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS). Dans le détail, la branche "Vie" a progressé de 6,5% à 13,36 Mrds DH et la branche "Non vie" a évolué de 5,9% à 16,14 Mrds DH, précise l'ACAPS dans un document sur les statistiques semestrielles. Au niveau de la branche "Vie", le segment "Épargne-dirhams" a affiché une hausse de 10,4% à plus de 10,8 Mrds DH, tandis que ceux de "Décès" et de l'"Épargne-support unités de compte" ont reculé respectivement de 0,6% et 19,1%. Dans la branche "Non vie", les primes se répartissent notamment sur l'Automobile avec 7,67 Mrds DH, les Accidents corporels (2,61 Mrds DH), les accidents du travail et maladies professionnelles (AT & MP) avec 1,56 Mrd DH, l'Incendie (1,49 Mrd DH), l'Assistance - crédit - caution (1,08 Mrd DH), RC Générale avec 434,4 MDH, le Transport (454,5 MDH), les événements catastrophiques (324 MDH) et les Risques techniques (147,4 MDH).

Ventes Auto

Poursuite de la reprise des ventes au mois de septembre



Le marché automobile marocain confirme sa reprise après la hausse de +4,22% enregistrée en août dernier. En effet, sur le seul mois de septembre, les immatriculations ressortent en amélioration de +4,85% à 13.898 unités comparativement à la même période en 2021, suite à la progression des ventes de VP (+5,34% à 11.928 voitures) et de celles des VUL (+1,97% à 1.970 véhicules). En cumulé, la baisse des ventes totales persiste et s'établit à -8,15% en glissement annuel, à seulement 120.905 unités livrées. Par segment, le nombre des nouvelles immatriculations de véhicules particuliers -VP- s'est établi à 107.713 unités (-6,83% en y-o-y) tandis que celui des véhicules utilitaires légers -VUL- ressort en retrait de -17,68% à 13.192 unités. Sur le segment VP, Dacia consolide sa position en tête de peloton avec une part de marché de 27,33% à 29.435 nouvelles immatriculations, suivie de Renault qui a vendu 15.698 unités (avec 14,57% de pdm) et de Hyundai qui est parvenue à écouler 20.697 unités pour une pdm de 9,93%. Pour ce qui est des ventes de voitures premium, Audi continue à dominer le podium avec une part de marché de 2,73% pour des ventes en appréciation de +2,41% à 2.938 unités contre 2.119 unités pour BMW et 1.875 immatriculations pour la marque Mercedes avec des parts de marché de 1,97% et 1,74% respectivement. Enfin et sur le segment des VUL, Renault a augmenté ses ventes à 3.192 unités (14,21% de pdm) devançant DFSH qui a écoulé 1.902 véhicules (pdm de 14,42%) et Ford qui a totalisé 1.544 unités (11,79% pdm).

Balance commerciale

Le déficit se creuse à fin septembre

Le déficit commercial du Maroc s'est établi à 234,4 Mrds DH au titre des neuf premiers mois de cette année, en hausse de 53,3% par rapport à la même période un an auparavant, selon l'Office des changes. Les importations ont progressé de 43,8% à près de 552,38 Mrds DH et les exportations se sont améliorées de 37,4% à 317,89 Mrds DH, précise l'Office, ajoutant que le taux de couverture a perdu 2,6 points à 57,6%. Dans le détail, la hausse des importations de biens fait suite à l'augmentation des achats des produits énergétiques (+62,82 Mrds DH), des demi-produits (+4,3 Mrds DH), des produits alimentaires (+23,1 Mrds DH), des biens d'équipement (+17,65

Mrds DH), des produits bruts (+13,66 Mrds DH) et des produits finis de consommation (+7,8 Mrds DH), fait savoir la même source. S'agissant des exportations de biens, leur accroissement concerne notamment les phosphates et dérivés (+36,68 Mrds DH), l'Automobile (+20,1 Mrds DH), l'Agriculture et agro-alimentaire (+10,55 Mrds DH), le Textile et cuir (+7 Mrds DH), l'Aéronautique (+5,6 Mrds DH), l'Électronique et électricité (+3,38 Mrds DH).

Pour ce qui est des flux financiers, les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) ont atteint plus de 80,8 Mrds DH au titre des neuf premiers mois de cette année, contre près de 72,4 Mrds DH durant la

même période un an auparavant. Ces transferts ont ainsi affiché une hausse de 11,6% par rapport à fin septembre 2021. De leur côté, les recettes Voyages, sous l'effet de la reprise, ont plus que doublé passant de 24,9 Mrds DH à fin septembre 2021 à 62,23 Mrds DH à fin septembre 2022. Ces recettes sont en amélioration de 136,3% comparativement à la même période de l'année 2020 et dépassent le niveau atteint à fin septembre 2019 (60,15 Mrds DH).

Les dépenses, quant à elles, se situent à 11,92 Mrds DH. Ce niveau demeure inférieur à ceux enregistrés en 2018 (14,28 Mrds DH) et en 2019 (15,95 Mrds DH), années avant la crise du covid-19. Ainsi, le solde excédentaire des voyages a presque triplé se situant à +50,3 Mrds DH à fin septembre 2022 contre seulement +17,36 Mrds DH une année auparavant. Pour ce qui est du flux net des Investissements Directs Étrangers (IDE), il a atteint près de 19,7 Mrds DH au cours des neuf premiers mois de 2022, en hausse de 50,8% par rapport à la même période un an auparavant, indique l'Office des changes. Les recettes des IDE ont progressé de 35,9% à 29,6 Mrds DH et les dépenses ont augmenté de 13,5% à 9,9 Mrds DH. Pour leur part, les investissements directs marocains à l'étranger (IDME) ont dépassé 13,43 Mrds DH à fin septembre, affichant une croissance de 2% par rapport à la même période de l'année écoulée. De leur côté, les cessions de ces investissements se sont situées à 9,16 Mrds DH, en repli de 10,4%. Ainsi, le flux net des IDME a augmenté de 44,8%.



Conjoncture industrielle

Les patrons optimistes

Les industriels anticipent une amélioration de l'activité pour les trois prochains mois, d'après les résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib (BAM) au titre du mois de septembre. Dans le détail, 36% des chefs d'entreprises prévoient une hausse de la production et 40% s'attendent à une progression des ventes, précise BAM dans cette enquête, dont les données ont été collectées entre le 3 et le 28 octobre 2022 avec un taux de réponse de 65%. Toutefois, relève la même source, 23% des entreprises déclarent ne pas avoir de visibilité quant à l'évolution future de la production et 26% pour ce qui est des ventes.

Cette enquête fait aussi état d'une évolution, d'un mois à l'autre, de l'activité. La production aurait, ainsi, progressé et le Taux d'Utilisation des Capacités de production (TUC) se serait établi à 74% après 69% le mois précédent. De même, les ventes se seraient accrues aussi bien sur le marché local qu'étranger et ce, dans l'ensemble des branches d'activité à



l'exception de l'"agro-alimentaire" où les expéditions à l'étranger auraient reculé et de la "chimie et parachimie" où les ventes locales auraient stagné, relève BAM.

Les commandes, elles, auraient enregistré une stagnation, recouvrant des hausses dans l'"agro-alimentaire", le

"textile et cuir", l'"électrique et électronique" et la "mécanique et métallurgie" et une baisse dans la "chimie et parachimie". Pour ce qui est des carnets de commandes, l'enquête montre qu'ils se seraient restés à des niveaux inférieurs à la normale dans toutes les branches d'activité.

Crédit bancaire

Progression de 5,6% en septembre



Le crédit bancaire au secteur non financier a augmenté de 5,6% en septembre, avec une hausse de la croissance des prêts aux sociétés privées à 9,4%, une atténuation de la baisse des crédits aux sociétés non financières publiques à 6,5% et la hausse des prêts aux ménages de 3,5%, selon Bank Al-Maghrib (BAM). Par objet économique, l'évolution du crédit bancaire au secteur non financier fait ressortir une hausse de la progression des facilités de trésorerie de 17,6% après 15,4%, une atténuation de la baisse des crédits à l'équipement de 0,7% après 1,4%, et une quasi-stabilité de la croissance des crédits immobiliers et des prêts à la consommation respectivement à

2,4% et à 3,2%, précise BAM dans ses indicateurs clés des statistiques monétaires pour le mois de septembre 2022.

S'agissant des créances en souffrance, elles se sont accrues, en glissement annuel, de 4,8% après 5,3% et leur ratio au crédit a atteint 8,5% contre 8,7% en août, relève la même source. En glissement mensuel, le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une hausse de 1,2%, reflétant principalement une progression des facilités de trésorerie de 3,5% et des crédits à l'équipement de 0,9%, les prêts immobiliers étant restés quasiment à leur niveau du mois précédent.

Intelaka

8,2 Mrds DH de crédits accordés à fin août

Les crédits accordés dans le cadre du programme "Intelaka" ont totalisé 8,2 Mrds DH, depuis son démarrage et à fin août 2022, pour un nombre total de crédits de 49.882 prêts selon la note de présentation du projet de loi de finances (PLF) de l'année 2023. Par objet des crédits, les crédits d'investissement représentent 93% du volume total contre 7% pour les crédits de fonctionnement, ajoute la même source. Les financements engagés devraient permettre de générer des investissements d'une enveloppe globale de 14,98 Mrds DH et de contribuer, ainsi, à la création de 105.665 emplois directs, fait savoir la note. Et de souligner que le Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat (FAFE) s'adresse en priorité aux cibles désignées par le discours royal prononcé à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 4ème année législative de la 10ème législature, à savoir les TPE, les jeunes diplômés porteurs de projets et au soutien de l'export, ceci tout en continuant à s'adresser aux catégories d'entreprises bénéficiant déjà d'instruments

d'appui publics. A cet égard, le FAFE regroupe aussi bien les instruments de garantie préexistants à sa création que les nouvelles offres d'appui destinées spécifiquement aux cibles précitées. Cette nouvelle offre porte principalement sur des mécanismes de garantie des prêts pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant du crédit ainsi que des mécanismes de finan-

cement directs au profit des cibles dans le cadre de l'offre "Intelaka", le développement d'une offre complète d'accompagnement des porteurs de projets avant, pendant et après la création de leurs entreprises et le renforcement des services de proximité pour améliorer la qualité des services fournis en termes de délais de traitement des dossiers, de souplesse et d'actions de proximité.



Entrepreneuriat

61.080 entreprises créées à fin août 2022, selon l'OMPIC

Le nombre de créations des entreprises au Maroc s'est établi à 61.080 unités au cours des huit premiers mois de 2022. Ces entreprises sont réparties entre les personnes morales avec 42.505 unités et les personnes physiques (18.575), ressort-il du tableau de bord général de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC). Par secteur, le commerce s'accapare 36,29% du total des créations des entreprises, suivi du bâtiment et travaux publics (BTP) et activités im-

mobilières (17,87%), des services divers (17,53%), des transports (9,03%), des industries (6,93%), des hôtels et restaurants (6,44%), des Technologies de l'information et de la communication (2,57%), de l'agriculture et pêche (2,23%) et des activités financières (1,10%). La répartition régionale fait, quant à elle, état d'une domination de Casablanca-Settat avec 17.389 entreprises, devant Tanger-Tetouan-Al Hoceima (8.572), Rabat-Salé-Kénitra (8.165), Mamma-

kech-Safi (6.058), Fès-Meknès (4.728), Souss-Massa (4.041), l'Oriental (3.378), Laâyoune-Sakia El Hamra (2.841), Béni Mellal-Khénifra (2.256), Drâa-Tafilalet (1.619), Dakhla-Oued Eddahab (1.452) et Guelmim-Oued Noun (682). S'agissant de la forme juridique, 62,8% des entreprises créées sont des sociétés à responsabilité limitée à associé unique (SARLAU), 36,8% des sociétés à responsabilité limitée (SARL) et 0,2% des sociétés anonymes (SA).

OMTPME

300.457 d'auto-entrepreneurs actifs en 2021

Le nombre des auto-entrepreneurs (AE) actifs s'est élevé à 300.457 en 2021, contre 272.263 en 2020 et 180.273 en 2019, affichant ainsi des progressions annuelles de 10,4% et 66,7%, respectivement, selon le rapport annuel 2020-2021 l'Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise (OMTPME).

La ventilation régionale des AE actifs au titre de l'année 2021 révèle la prédominance de la région de Casablanca-Settat qui recense à elle seule 31,8% du total, affichant ainsi une hausse de 1,9 point par rapport à l'année 2019. Cette région est suivie de celle de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 16% marquant une baisse de 0,9 point par rapport à 2019. Pour ce qui est de la région de Marrakech-Safi, cette proportion est de 11,6%, suivie de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avec 9,8%.

Par ailleurs, le rapport montre que la quasi-totalité, soit 99,2% des AE actifs au Maroc ont généré un CA n'excédant pas individuellement 100.000 DH en 2021. S'agissant du flux annuel des auto-entrepreneurs enregistrés au niveau de Barid

Al-Maghrib au cours de la période 2019-2021, il a connu une hausse importante, en 2020, "probablement en lien avec les impacts de la crise pandémique sur l'emploi", estime le rapport. Le nombre des AE enregistrés en 2021 s'élève, pour sa part, à 86.095, marquant une baisse de près de 43% par rapport à l'année 2020 au cours de laquelle, ce nombre a atteint 150.253, en hausse de 24,05% en glissement annuel, relève l'Observatoire qui explique cette nette progression par "un recours plus important à ce régime induit par les pertes d'emplois liées à la crise Covid-19".

Le rapport fait, en outre savoir, que 68,5% des auto-entrepreneurs enregistrés sont concentrés sur l'axe Tanger-El Jadida et Marrakech-Safi et que la répartition régionale des AE enregistrés en 2021 fait ressortir que la région de Casablanca-Settat a concentré 30,3% du total, contre 26% en 2020 et 28% en 2019. Elle est suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 15,8%, soit une baisse de 1 point par rapport à 2019, fait savoir l'observatoire, qui ajoute que pour ce qui est de la région de Marrakech-Safi,

cette proportion est de 11,7%, suivie de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avec 10,7%. Par ailleurs, l'OMTPME souligne que l'analyse sectorielle montre que pour l'année 2021, 48,2% des AE enregistrés relèvent de la section d'activités des "Services" et 37% du "Commerce", contre 46,6% et 38,3% respectivement en 2019, notant que l'année 2020 a toutefois été marquée par la prépondérance des activités relevant du "commerce" qui ont accaparé 45,1% de l'effectif des AE enregistrés, contre 38,4% pour les services. Et de souligner qu'au cours de la pandémie Covid-19, le statut d'auto-entrepreneur a capté davantage de nouveaux enregistrements auprès des 35-44 ans et 45-54 ans, dont les parts dans l'ensemble de la population étudiée ont progressé respectivement de 2,2 points et de 3,4 points en 2020.

Dans cette édition 2020-2021 de son rapport annuel, l'Observatoire Marocain de la TPME livre un ensemble d'indicateurs et analyses sur les tendances démographiques, économiques et financières des entreprises pendant la pandémie de Covid-19.

Immobilier

Légère amélioration des principaux indicateurs à fin juin 2022

Au titre du S1 2022, la production immobilière enregistre une hausse de +2,1% à 211.216 unités d'habitation (lots, logements et unités de reconstruction), dont 53.650 unités économiques et sociales. Dans une ample mesure, les mises en chantier affichent un recul de -13,6% à 97.886 unités (lots, logements et unités de reconstruction), dont 45.420 unités économiques et sociales.

Dans le détail et concernant les logements sociaux à 150.000 DH, les conventions visées cumulées y afférents ressortent à 1.507 conventions visées pour 2.107.543 logements entre 2010 et août 2022. Pour leur part, 604.582 logements auraient reçu le certificat de conformité entre 2010 et août 2022 (contre 557.259 à fin août 2021).

S'agissant des logements à 140.000 DH, le nombre total des projets conventionnés s'élève à 82 relatives à 40.010 logements tandis que 28.692 logements ont reçu le certificat de conformité entre 2008 et août 2022 (soit +510 par rapport à août 2021). Enfin et du côté des logements dits classe moyenne, le total des conventions s'établit à 32 pour 11.328 logements. Au registre des crédits Damane Assakane, 533 prêts Fogarim ont été accordés à fin août 2022 (-15,19% en y-o-y), fixant le nombre de bénéficiaires à 202.063 ménages pour une enveloppe de 31,98 Mrds DH, tandis que 566 prêts Fogaloge ont été octroyés jusqu'à août 2022 (+11,20% en y-o-y), établissant le nombre de bénéficiaires à 67.225 ménages pour une enveloppe

de 19,33 Mrds DH.

Au volet des crédits immobiliers, ceux-ci ressortent en légère hausse de +2,41% à 288,7 Mrds DH au 31/08/2022, (soit un taux de contribution de près de 24,2% dans les concours à l'économie). Les taux débiteurs appliqués au T2 2022 par les Banques affichent une augmentation de -0,13 pt à 4,65% comparativement à la même période une année auparavant.

Enfin et au niveau des emplois, le secteur BTP a enregistré une création nette de 30.000 postes entre le T2 2021 et le T2 2022 avec 16.000 postes créés en milieu urbain et 14.000 postes créés en milieu rural, portant le nombre d'employés total à 1.206.464 personnes (chiffre provisoire) à fin juin 2022.

Marché boursier

Forte dépréciation des indicateurs de la BVC

Le marché des actions aurait connu, au troisième trimestre 2022, une accentuation de sa baisse amorcée un trimestre plus tôt. Les indices boursiers se seraient repliés à un rythme plus soutenu, sous l'effet de la diminution des cours de plusieurs sociétés cotées, dans un environnement caractérisé par la poursuite de la guerre en Ukraine, le ralentissement de la croissance économique nationale et la hausse des pressions inflationnistes. L'indice MASI aurait reculé de 11,9%, en glissement annuel, après une baisse de 3,2% au deuxième trimestre 2022. La capitalisation boursière se serait dépréciée de 10,9%. Et ce niveau du repli se serait davantage creusé après le relèvement du taux directeur de 50 points de base par Bank Al-Maghrib.

— Par A. Abou Marwa —

L'onde de choc qui a parcouru les places boursières internationales, au troisième trimestre 2022, n'a pas épargné les indicateurs

de la Bourse de Casablanca. La preuve, globalement, les indicateurs se sont orientés à la baisse, quoiqu'en atténuation dans un contexte marqué par la hausse de l'inflation et les incertitudes concernant les perspectives de croissance mondiale.

Ainsi, les indices MASI et MSI 20 se sont établis à fin septembre 2022 à 11613,11 et 937,34 points respectivement, enregistrant des baisses trimestrielles respectives de 3,3% et 3,4% après des reculs de 6,3% et 6,5% au deuxième trimestre 2022, accentuant leur repli, par rapport à fin décembre 2021, à -13,1% et -13,7% après -10,1% et -10,7% à fin juin 2022.

L'évolution du marché boursier traduirait, principalement, la décreue des cours boursiers d'une partie importante des secteurs cotés, avec une forte variation baissière des secteurs du bâtiment et matériaux de construction, des holdings, de la promotion immobilière, des télécommunications, de l'agroalimentaire et des services de transport.

La liquidité du marché boursier aurait continué à se contracter sur fond d'un recul de 43,6% du volume des transactions lors du troisième trimestre 2022. Parmi les 13 secteurs représentés à la cote de la Bourse de Casablanca, les performances négatives du trimestre ont secoué les indices de 13 secteurs, dont particulièrement ceux des boissons (-10,1%), des services de transport (-8,4%), du BTP (-8,1%) et des holdings (-7,5%). De même, les indices des deux premières capitalisa-

tions, à savoir les banques et Maroc Telecom se sont repliés respectivement de 4,1% et 3,9%.

A contrario, les performances positives du trimestre ont concerné, notamment, les indices des secteurs de sylviculture et papier (+43,7%), des ingénieries et biens d'équipement industriels (+23,9%), de l'informatique (+8,4%) et des mines (+5,9%).

De son côté, la capitalisation boursière a enregistré une baisse trimestrielle de 3,2% pour se situer à 603,6 milliards de dirhams après un repli de 6,6% au deuxième trimestre 2022, ramenant ainsi son recul par rapport à fin décembre 2021 à -12,6% après -9,7% au T2-2022. La baisse trimestrielle a résulté, particulièrement, des contributions négatives des secteurs des banques, du BTP et de Maroc Telecom.

Volumétrie en contraction
Quant au volume global des transactions réalisées au titre du troisième trimestre 2022, il a reculé de 19,6%, par rapport au deuxième trimestre 2022, pour se situer à 8,3 milliards de dirhams. Ce volume s'est réparti à hauteur de 66,5% pour le marché central où les transactions se sont repliées, en glissement trimestriel, de 33,1% pour s'établir à 5,5 Mrds DH. Parmi les titres les plus actifs du trimestre sur ce compartiment, figurent Itisalat Al-Maghrib, Attijariwafa Bank, BMCI et BCP, ayant canalisé respectivement 15,4%, 14,2%, 8,9% et 7% du volume des transactions en actions du trimestre.

De son côté, le marché de blocs s'est adjugé 30,6% des échanges qui se sont raffermis, passant de 906,1



MDH au deuxième trimestre 2022 à 2,5 Mrds DH au troisième trimestre 2022. 2,1% du volume a concerné l'introduction en Bourse des actions de Disty Technologies avec une levée globale de 171,7 MDH à travers la cession de 386.191 actions et l'augmentation de capital par émission de 218.310 nouvelles actions. Il s'agit de la première introduction sur le nouveau marché alternatif de la Bourse de Casablanca, entièrement dédié à la PME. Et enfin, un léger frémissement a été constaté au niveau des transferts d'actions, soit à hauteur de 0,9%.

Au terme des neuf premiers mois de 2022, le volume global des transactions s'est replié, en glissement annuel, de 38,9% pour s'établir à 29,2 Mrds DH. Le volume des échanges sur les marchés, central et de blocs, a reculé par rapport à fin septembre 2021 de 28,8% pour se situer à 27,3

Mrds DH, recouvrant une baisse de celui réalisé sur le marché central de 15,1% à 23,2 Mrds DH et de celui enregistré sur le marché de blocs de 62,6% à 4,1 Mrds DH.

Avenir incertain

La tendance baissière du marché Actions devrait se poursuivre sur les trois mois à venir. Ce scénario est justifié fondamentalement par la dégradation visible des perspectives de croissance de plusieurs secteurs cotés durant ce second semestre. La publication des résultats semestriels 2022 des sociétés cotées intervient dans un contexte inédit marqué par une accélération de l'inflation au niveau local et international. En dépit de la résilience de la croissance bénéficiaire à fin juin 2022, le marché Actions semble davantage pénalisé par les anticipations moins favora-

bles des investisseurs, particulièrement après le relèvement de Bank Al-Maghrib de son Taux Directeur de 50 PBS à 2,0% et ce, pour la 1ère fois depuis 2008.

De plus, la communication des sociétés cotées à l'égard de leurs perspectives de croissance au second semestre 2022 ressort moins positive en comparaison à celle des derniers trimestres avec une série de risques dont l'impact n'est pas entièrement intégré dans les résultats. Il s'agit particulièrement de l'inflation persistante, la perturbation de la demande, les difficultés d'approvisionnement, le déficit pluviométrique et la volatilité des devises.

Dans ces conditions, le niveau de dividende qui a soutenu depuis plusieurs années déjà les multiples valorisations des Actions pourrait être, aujourd'hui, remis en question.

OCP

Performances exceptionnelles

Au 51-22, le chiffre d'affaires d'OCP a affiché une forte hausse de +72% par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre 56 Mrds DH contre 32,5 Mrds DH au 51-21. Cette performance exceptionnelle est intervenue dans un contexte marqué par une hausse des prix des engrais phosphatés qui ont plus que doublé par rapport au premier semestre de l'année passée et ce, suite à la conjonction de plusieurs facteurs dont, notamment l'augmentation des coûts des intrants, la perturbation des chaînes d'approvisionnement suite aux pénuries alimentées par la poursuite du conflit entre l'Occident et la Russie, la réduction des exportations en provenance de Chine et, enfin, la croissance de la demande d'engrais mondiale fortement impactée par des conditions météorologiques

défavorables.

Dans ces conditions, les engrais ont enregistré une progression significative, avec un chiffre d'affaires en hausse de +69% représentant, ainsi, une part record de 63% du chiffre d'affaires total de l'OCP contre 60% il y a un an. Pour leur part, les chiffre d'affaires de la phosphate roche et de l'acide phosphorique ont augmenté respectivement de +63% et de +24%. Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont totalisé 7,9 Mrds DH contre 4,3 Mrds DH réalisés au cours de la même période de l'année 2021. Pour ce qui des perspectives à moyen terme de l'OCP, en dépit du risque de récession mondiale qui serait induit, notamment, par les politiques anti-inflationnistes de la Réserve Fédérale des États-Unis et de la Banque Centrale Européenne, le secteur des en-

grais au Maroc devrait rester résilient et continuer à afficher de solides performances sur les mois à venir. En effet, et compte tenu de la faiblesse des stocks de produits dans plusieurs régions et la rareté de l'offre mondiale d'engrais, l'OCP prévoit une croissance de la demande d'engrais entre 1,5% et 2% par an, soit l'équivalent de 1,5 à 2 millions de tonnes. Pour satisfaire cette demande croissante, l'OCP compte mettre dès cette année une offre additionnelle de 3 millions de tonnes, portant ainsi sa capacité globale à 15 millions de tonnes d'engrais. Ces capacités pourraient être revue à la hausse en 2023 et 2024 et ce, en fonction de l'évolution future des conditions du marché et du respect des niveaux de la demande.

CAM

Le RNPG en baisse à fin juin

Le résultat net part du groupe (RNPG) du Crédit Agricole du Maroc (CAM) s'est situé à 91 MDH au premier semestre de 2022, en baisse de 65% comparativement à la même période de l'année précédente. Pour sa part, le Résultat Net Consolidé s'est établi à 79 MDH à fin juin 2022, affichant ainsi une baisse de 68% par rapport au même semestre de l'année dernière, relève le groupe bancaire dans un communiqué sur ses résultats financiers.

Cette baisse est essentiellement liée au traitement de consolidation des frais de l'OPCI Etat "Avenir Patrimoine Sécurité" et à l'augmentation du coût du risque lié au maintien de la provision spéciale "Forward Looking", constatée en raison de la sécheresse et d'un contexte incertain, fait savoir la même source. "Hors impact des frais de l'OPCI et du 'Forward Looking' lié à la sécheresse, le Résultat Net Consolidé et le Résultat Net Part du Groupe s'élèvent respectivement à 216 MDH et 228 MDH, soit une variation respective de -12% par rapport au premier semestre 2021", relève la même source. Par ailleurs, à fin juin 2022 et au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'est établi à 233 MDH, soit une hausse de 3% par rapport au 30 juin 2021, ce qui témoigne, selon le communiqué, de la résilience de la banque malgré la conjoncture difficile.

AtlantaSanad

Résultat consolidé bonifié

Le résultat consolidé d'AtlantaSanad s'est élevé à 229 MDH au premier semestre 2022, en hausse de 4,2% par rapport à la même période de 2021. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à plus de 3,14 Mrds DH au titre de la même période, en progression de 2,4% par rapport au 51-2021, annonce la compagnie dans un communiqué sur ses indicateurs à fin juin 2022.

Le résultat net d'AtlantaSanad a atteint 237 MDH, en amélioration de 5,8% par rapport au premier semestre 2021, en ligne avec les objectifs post fusion de la compagnie malgré un marché financier marqué par une augmentation des taux et une contre-performance du marché actions. La compagnie fait, en outre, état d'un chiffre d'affaires de 3,08 Mrds DH, en progression de 2% par rapport à fin juin 2021.

Le chiffre d'affaires non-vie s'est élevé à 2,39 Mrds DH, en hausse de 3,4% par rapport à la même période de 2021. Cette augmentation concerne la quasi-totalité des branches non-vie grâce à la proximité et au soutien apportés au réseau de distribution à travers notamment, la mise en place de solutions innovantes. Le chiffre d'affaires vie s'est établi, quant à lui, à 690 MDH marquant une quasi-stagnation en raison du repli de la collecte sur l'épargne qui est atténué par le bon comportement de la prévoyance. La marge technique nette a enregistré une amélioration significative de 7,5% qui reflète, selon le communiqué, la performance de la politique de sélection des risques et de surveillance du portefeuille déployée par la compagnie.

CDG Capital

Le RNPG progresse de 49,9% au S1

Le résultat net part du groupe (RNPG) de CDG Capital s'est établi à 46,7 MDH au premier semestre de 2022, en hausse de 49,9% sur une année glissante. Ce résultat tient en compte d'une évolution favorable du coût de risque se traduisant par des reprises nettes de 5 MDH, indique CDG Capital dans un communiqué. Le produit net bancaire (PNB) a, quant à lui, progressé de 21% à 176 MDH, grâce à la dynamique des activités de marché et des commissions sur prestations de service. Les charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements com-

prises, ont évolué de 7% à 109 MDH, induisant un résultat brut d'exploitation en hausse de 54% à 66,7 MDH. En social, le PNB a affiché une croissance de 21,6% à 157,4 MDH en glissement annuel, tiré par la bonne dynamique des activités de marché et des commissions, dans un contexte de hausse du coût de refinancement.

Le résultat brut d'exploitation s'est amélioré de 47,4% à 66 MDH, tenant compte d'une évolution contenue à 6,3% des charges générales d'exploitation à 91 MDH contre 85,5 MDH une année auparavant. Le bénéfice

net de CDG Capital a atteint 62 MDH, en hausse de 40,3% par rapport à la même période en 2021.

S'agissant de l'endettement financier de la banque, qui est constitué majoritairement d'instruments du marché monétaire, il s'est établi à 9,3 Mrds DH à fin juin 2022, contre 8,6 Mrds DH au 31 décembre 2021. Les fonds propres prudentiels de CDG Capital se sont situés à 1,4 Mrd DH, induisant un ratio de solvabilité de 18,4%. La Banque maintient un profil de liquidité solide, avec un ratio de liquidité à court terme (LCR) moyen de 158% sur le 1er semestre 2022.

AWB

Hausse de 4,8% du PNB consolidé au S1

Le produit net bancaire (PNB) consolidé d'Attijariwafa bank s'est élevé à 13,1 Mrds DH au titre du premier semestre de 2022, soit une hausse de 4,8% en glissement annuel. Sur base sociale, le produit net bancaire s'est établi à 7,5 Mrds DH à la même période, en amélioration de 4,3%, a indiqué la banque dans un communiqué sur ses indicateurs financiers. Dans un contexte mitigé caractérisé par une conjoncture difficile et incertaine à l'échelle mondiale, Attijariwafa bank affiche, au titre du zème trimestre 2022, des "activités en croissance". Les crédits et les dépôts à la clientèle se sont établis respectivement à 353,5 Mrds DH (+3,4%) et 389,3 Mrds DH (+5,6%) au 30 juin 2022 sur base consolidée



BOA

Le RNPG en hausse au S1

Le résultat net part du groupe (RNPG) de Bank of Africa (BOA) s'est élevé à près de 1,3 Mrd DH au premier semestre 2022, en progression de 6,2% par rapport à fin juin 2021. Le produit net bancaire (PNB) du Groupe a, quant à lui, enregistré une hausse de 6,3% à 7,8 Mrds DH à fin juin 2022, indique BOA dans un document sur ses résultats semestriels. Les crédits consolidés - hors résales- ont affiché une croissance de 2,7% à 187,4 Mrds DH, alors que les dépôts de la clientèle du groupe ont augmenté de 3,1% à 226 Mrds DH, précise la même source. S'agissant de l'activité sociale, le résultat net de BOA s'est situé à 1,14 Mrd DH à fin juin 2022, en hausse de 4% comparativement à fin juin 2021. Le PNB de la Banque ressort à 3,8 Mrds DH à fin juin 2022, en progression de près de 1%. Les crédits à la clientèle de BOA ont enregistré une dynamique de croissance soutenue de 4,7% à 128 Mrds DH. Les dépôts de la clientèle au Maroc s'inscrivent en évolution de 1,9% à près de 142 Mrds DH.

CFG Bank

Un résultat net de 21 MDH au S1

Le résultat net consolidé de CFG Bank s'est établi à 21 MDH au titre des six premiers mois de cette année, contre 3 MDH à fin juin 2021. Le résultat brut d'exploitation consolidé s'est élevé à 42 MDH au titre de la même période, après 22 MDH en 2021, soit une hausse de 94% portée par la croissance rapide du produit net bancaire (PNB) et la maîtrise des charges, indique la banque dans un communiqué financier.

Après avoir franchit le seuil de rentabilité nette en 2021, CFG Bank affiche de bonnes performances au 1er semestre 2022, avec un résultat net positif en forte hausse, et une croissance significative des différents indicateurs financiers du groupe sur 12 mois, notamment en terme de production de crédits et de collecte de dépôts, souligne la même source. Les métiers de banque d'affaires enregistrent également une progression à deux chiffres, impactés notamment par la consolidation de REIM Partners, société de gestion qui gère plusieurs fonds immobiliers locatifs et notamment Aradei.



En effet, le PNB consolidé s'est chiffré à 229 MDH à fin juin 2022, contre 161 MDH en juin 2021, soit une hausse de 42%. Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue de la banque d'affaires et des activités de salles des marchés, précise la banque. Les encours de crédits se sont élevés à 7,3 milliards de dirhams (MMDH) à fin juin 2022, en hausse de 21% en 12 mois. Les dépôts se sont

établis, quant à eux, à 9,6 MMDH, en juin 2022, soit une collecte nette de 1,3 MMDH entre juin 2021 et juin 2022 (essentiellement en dépôts à vue). Côté perspectives, et sauf choc macro-économique externe, et de par le positionnement spécifique de la banque, CFG Bank devrait poursuivre la croissance de son PNB et l'amélioration de son résultat net en 2022.

Maroc Telecom

Un CA consolidé en légère hausse à fin septembre

Le Groupe Maroc Telecom a réalisé un chiffre d'affaires (CA) consolidé de près de 26,81 Mrds DH à fin septembre 2022, en hausse de 0,1% (+0,3% à taux de change constant). Les activités à l'International poursuivent leur croissance et enregistrent une hausse de 1% (+1,5% à taux de change constant) et compensent la légère baisse des activités au Maroc (-0,5%), explique le groupe dans un communiqué sur ses résultats financiers.

Sous l'effet combiné d'une bonne saison estivale et de l'essor continu de la Data Fixe, les activités au Maroc ont généré, au cours des neuf premiers mois de 2022, un chiffre d'affaires de 14,80 Mrds DH, en léger retrait (-

0,5%) par rapport à 2021. Les activités Fixe et Internet réalisent un CA de 7,24 Mrds DH, en hausse de 2,6% tirées principalement par la Data (+7,6%) et les services FTTH (+36,8%) compensant la baisse de la Voix. Le CA Mobile ralentit sa baisse à 2,9% et atteint 8,93 Mrds DH au 30 septembre 2022, précise l'opérateur. A l'International, le CA du Groupe enregistre une hausse de 1% (+1,5% à taux de change constant) et s'établit à 12,801 Mrds DH à fin septembre grâce à la poursuite de la bonne dynamique de la Data Mobile (+29,1% à taux de change constant). Hors baisse des terminaisons d'appels, le chiffre d'affaires des filiales est en hausse de 2,5% à taux de change

constant.

Au troisième trimestre 2022, le Groupe Maroc Telecom renoue avec la croissance de son chiffre d'affaires malgré un contexte inflationniste et les pressions réglementaires, souligne l'opérateur historique. Le chiffre d'affaires consolidé Groupe s'est amélioré de 0,3% tiré par un effet de saisonnalité estivale au Maroc (+2,8% au T3 2022) et par une progression des activités des filiales de 1,5%. Et de noter que le Groupe a maintenu un niveau d'investissements Groupe (hors fréquences et licences) élevé, représentant 20,5% du chiffre d'affaires pour soutenir les forts usages de la Data Fixe et Mobile.

Ciments du Maroc

Net recul du résultat net consolidé

Le résultat net consolidé de Ciments du Maroc s'est chiffré à 482 MDH au premier semestre 2022 (S1-2022), contre 586 MDH au S1-2021, en recul de 17,8%. Ce résultat s'explique par l'environnement général marqué par une forte inflation, indique un communiqué de la société sur ses indicateurs financiers, ajoutant que les coûts de production ont subi une hausse importante au premier semestre, et en particulier les combustibles fossiles qui constituent un facteur de coût important pour l'activité de la société.

Le résultat d'exploitation s'est établi, quant à lui, à 700 MDH au S1-2022, contre 792 un an auparavant, soit une baisse de 11,7%. Pour sa part, l'excédent brut d'exploitation s'est chiffré à 831 MDH au 1er semestre 2022, contre 906 au S1-2021, en baisse de 8,4%. Le chiffre d'affaires opérationnel a atteint, au 30 juin 2022, 2.013 MDH, contre 1.985 durant la même période un an auparavant, affichant une hausse de 1,4%, fait savoir le communiqué, ajoutant que cette hausse s'explique par les ventes de clinker à l'export et par les matériaux de construction en progression par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Sonasid:

CA consolidé amélioré

Le chiffre d'affaires consolidé de Sonasid s'est élevé à 2,45 Mrds DH au premier semestre de 2022, en progression de 20% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Pour sa part, le chiffre d'affaires social du premier semestre s'est établi à 2,52 Mrds DH, en progression de +25% par rapport à fin juin 2021, précise Sonasid dans un communiqué sur ses indicateurs semestriels, notant que cette évolution est soutenue par un effet prix favorable induit par la répercussion de la hausse des prix des intrants.

Pour ce qui est des investissements réalisés au cours du premier semestre, ils ont totalisé 22 MDH, contre 3 MDH au premier semestre 2021, fait savoir la même source.

Sonasid indique, en outre, que le second semestre sera marqué par une augmentation des investissements afin d'accompagner le lancement industriel de la fibre d'acier, nouveau produit à haute valeur ajoutée et véritable relais de croissance, ainsi que le projet d'excellence opérationnelle dédié à l'amélioration des performances industrielles. En ce qui concerne l'endettement, Sonasid conserve une structure bilanciale solide et résiliente avec une trésorerie excédentaire de 816 MDH à fin juin 2022, en baisse de 141 MDH par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution provient essentiellement de la mise en distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2021, qui se sont élevés à 148 MDH.



Lesieur Cristal :

Le RNPG bondit à 223 MDH

Le résultat net part du groupe (RNPG) de Lesieur Cristal ressort à 223 MDH au titre du premier semestre (S1-2022), contre 44 MDH au S1-2021. Sur la même période, le résultat d'exploitation s'est établi à 401 MDH, contre 115 MDH une année auparavant, a indiqué le Groupe dans un communiqué sur ses résultats semestriels au 30 juin 2022.

En outre, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires (CA) de 3,59 Mrds DH à fin juin dernier contre 2,36 Mrds DH durant le premier semestre 2021, sous l'impact de la forte hausse des cours de la matière première à l'international. Cette évolution est attribuable également à la reprise de l'activité durant cette année, comparée aux années 2020 et 2021 marquées quant à elles par l'impact de la crise sanitaire sur la consommation des ménages. Le CA au second trimestre 2022 s'établit à 1,95 Mrd DH contre 1,35 Mrd DH à la même période en 2021, bénéficiant notamment de la forte croissance des volumes de vente durant le mois de Ramadan.

Au 30 juin 2022, les CAPEX se sont établis à 57 MDH et portent principalement sur des investissements de maintenance et de mise à niveau de l'outil industriel. Au 2ème trimestre, ils se sont élevés à 40 MDH. Par ailleurs, Lesieur Cristal affiche une trésorerie positive de 921 MDH à fin juin 2022.

TGCC

Le RNPG explose au S1-2022

L facteur global dans les travaux industriels publics et du bâtiment, TGCC, a réalisé un résultat net part du groupe (RNPG) de 94 MDH, au premier semestre de cette année, en hausse de 47% par rapport à la même période de 2021. Cette hausse s'explique par une maîtrise des charges financières et l'abattement sur l'IS suite à l'IPD, indique TGCC dans un communiqué sur ses indicateurs semestriels. Au titre des six premiers mois de l'année en cours, le carnet de commandes a connu une

augmentation de 4,5% par rapport à fin 2021, pour s'établir à 7,2 Mrds DH, fait savoir la même source. Durant cette période, le Groupe TGCC a réalisé un produit d'exploitation de 2,334 Mrds DH, en hausse de 61% par rapport à la même période en 2021. TGCC a ainsi enregistré une forte progression de sa production, en raison notamment du démarrage de nouveaux projets, de la poursuite des activités opérationnelles des chantiers, dont l'état d'avancement avait

été impacté par la crise sanitaire en début 2021 et de la montée en puissance des filiales nationales et internationales.

La part des filiales internationales dans les revenus du Groupe au terme du semestre s'établit désormais à 10% contre 7% au premier semestre 2021. Et de noter que dans le contexte de forte hausse des prix des principales matières premières, TGCC a déployé un plan de maîtrise de l'inflation sur sa performance opérationnelle et dont les principaux leviers sont le maintien de la chaîne d'approvisionnement en sécurisant les achats stratégiques, le pilotage du BFR, et la gestion des charges de structure. La croissance des activités conjuguée à la gestion du risque inflationniste ont permis d'atténuer l'effet de ce dernier sur la performance. L'EBITDA s'établit ainsi à 217 MDH, en hausse de 35% par rapport à la même période en 2021.



CTM

Un RNPG boosté au S1-2022

Le résultat net part du groupe (RNPG) CTM s'est établi à 7 MDH à fin juin dernier, en hausse de 46% par rapport à la même période de 2021, grâce à un résultat non courant de 19 MDH.

Dans un contexte de forte hausse des cours des matières premières et principalement la flambée des prix du gasoil (+65%), le résultat d'exploitation consolidé s'est chiffré, lui, à -7 MDH, contre 4 MDH à fin juin 2021, indique CTM dans un communiqué financier.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 271 MDH au S1-2022, enregistrant une hausse de 12% par rapport à la même période de 2021. Cette variation s'explique, selon la



même source, par la reprise des activités de transport interurbain, la levée des restrictions sanitaires et au déflaonnement du taux de remplissage de 75% à 100%.

Par ailleurs, la CTM indique avoir poursuivi ses efforts d'investissement visant à rajeunir son parc d'autocars et ses infrastructures d'accueil.

Marsa Maroc

RNPG en forte augmentation au S1-2022

Le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de Marsa Maroc s'est élevé à 384 MDH à fin juin 2022, en hausse de 49% par rapport à une année auparavant. Dans un communiqué sur ses indicateurs du premier semestre 2022, Marsa Maroc fait état d'un trafic global de 25 millions de tonnes (MT), en hausse de 9% par rapport au 1er semestre de 2021.

Ce niveau d'activité résulte de la progression du trafic conteneurisé de 13% à 1.023 K.EVP (équivalent vingt pieds), explique la même source, notant que le trafic de vrac et divers a progressé de 4% pour s'établir à 14,2 MT. Il résulte, également, de la hausse du trafic de vrac liquide qui s'est établi à 5,2 MT, marquant une hausse de 16% qui s'explique par l'augmentation des importations de fuel et de kérosène. Le trafic de vrac solide s'est établi à 7,6 MT marquant ainsi une baisse de 5% s'expliquant par le retrait du trafic de céréales (retard des importations suite à la hausse des cours à l'international)

et d'engrais (pluviométrie défavorable).

Grâce à cette progression du volume de trafic traité de 9%, Marsa Maroc a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 1,99 Mrd DH au 30 juin 2022, en hausse de 14% par rapport à la même période de l'année précédente. En outre, le communiqué fait savoir que l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) s'est établi à 969 MDH en

hausse de 31% par rapport à la même période de l'exercice précédent grâce à la progression du chiffre d'affaires dans un contexte de maîtrise des charges. La marge brute d'exploitation est de 49%, soit une progression de 7 points par rapport au premier semestre 2021, poursuit la même source, faisant savoir que le résultat d'exploitation s'est établi, quant à lui, à 689 MDH en progression de 44%.



Sanlam

CA en amélioration

Le chiffre d'affaires (CA) de Sanlam s'est établi à plus de 3,36 Mrds DH au titre du premier semestre de l'année (S1-2022), soit une hausse de 8,3% par rapport à la même période de 2021. Le CA semestriel de l'activité Non-Vie a atteint 2,84 Mrds DH, en hausse de 8,8% comparé à fin juin 2021, et le CA Vie s'est élevé à 525 MDH, en hausse de 5,5% par rapport à la même période de l'année précédente, a indiqué Sanlam dans un communiqué sur ses indicateurs financiers.

Pour ce qui est des indicateurs du 2ème trimestre 2022, le CA Non-Vie a atteint 1,04 Mrd DH, en hausse de 6,3% comparé au 2ème trimestre 2021. Le CA Vie s'est, quant à lui, élevé à 274 MDH, en hausse de 17,8% par rapport à la même période de 2021. A fin juin 2022, les provisions techniques nettes de la part des cessionnaires évoluent de +1,8% par rapport à fin décembre 2021, relève le communiqué, notant que les placements affectés aux opérations d'assurance s'élèvent à plus de 15,57 Mrds DH.

Sothema

Un RNPG en hausse

Le résultat net part du groupe (RNPG) de Sothema a atteint 158,28 MDH au premier semestre 2022 (S1-2022), contre 130,88 MDH au S1-2021. Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une hausse de 177,5 Mrds DH au S1-2022, soit +18,2% par rapport à S1-2021, selon un communiqué de Sothema relatif aux indicateurs financiers.

Cette situation est favorisée par la solide contribution des réalisations commerciales de la filiale West Afric Pharma, explique la même source, ajoutant que le volume des ventes au deuxième trimestre (T2-2022) ressort en progression de 16,9% comparé à (T2-2021), passant de 497 Mrds DH à 581 Mrds DH. Au deuxième trimestre 2022, l'Endettement Net est en amélioration de 11,3 % pour atteindre 118 MMDH contre 133 Mrds DH à fin juin 2021.

En ce qui concerne l'investissement, Sothema a engagé une enveloppe de 14 Mrds DH, en augmentation de 7 Mrds DH par rapport à la période précédente (S1-2022), fait savoir le communiqué, notant que le Gearing a atteint 13,4%, ce qui demeure faible et reflète la capacité d'endettement importante permettant à SOTHEMA d'atteindre ses objectifs ambitieux.

Prix des carburants

L'avis peu convainquant du Conseil de la concurrence

Le Conseil de la concurrence a publié début octobre son avis sur la flambée des prix des intrants et matières premières au niveau mondial et ses conséquences sur le fonctionnement concurrentiel des marchés nationaux pour le cas des carburants (Gasoil et Essence). Pour le Conseil, en dépit de la libéralisation, la structure et le fonctionnement concurrentiel de ces marchés sont restés pratiquement identiques à ceux hérités de l'époque où les prix étaient fixés par les pouvoirs publics, mais avec des marges plus importantes pour les opérateurs.

Dans une conjoncture où les prix des carburants (gasoil et essence) à la pompe ont atteint, sur le marché national, des niveaux records au cours des premiers mois de l'année de 2022, le Conseil de la concurrence a décidé, sous sa nouvelle présidence, de gratter autant faire se peut la surface de l'épineux dossier des hydrocarbures. Résultat de cette auto-saisine qui a le mérite d'être une, une étude sur l'impact de la flambée des prix des intrants et des matières premières au niveau mondial sur le fonctionnement concurrentiel des marchés nationaux, notamment les produits énergétiques, a été portée à la connaissance du public. Pour le Conseil, l'objectif principal assigné à cet avis est, dans un premier

temps, de répondre à la question de savoir si les hausses des prix de vente du gasoil et de l'essence sur le marché national sont oui ou non corrélées aux cours et cotations sur le marché mondial et, dans un deuxième temps et en fonction des réponses obtenues, d'analyser l'impact de ces hausses sur la situation de la concurrence dans les marchés concernés.

Le diagnostic réalisé et l'analyse du fonctionnement concurrentiel des marchés de ces produits, de la structure de leurs prix de vente, des marges réalisées par les opérateurs actifs sur ces marchés, ainsi que leurs rentabilités, a permis d'aboutir d'une série de conclusions. La première est qu'il s'agit d'un marché très encadré par une réglementation devenue obsolète en dépit de la libéralisation des prix de vente du gasoil et de l'essence sur le marché national. En outre, ce marché est totalement dépendant des importations de l'étranger et dont les volumes sont en constante augmentation. Le Conseil fait également état d'une forte concentration au niveau des marchés de l'importation et du stockage dont le niveau se situe généralement en-dessous du seuil prévu par la réglementation, ainsi que d'un réseau de distribution du gasoil et de l'essence en forte croissance et un niveau de concentration élevé sur le marché de la distribution de ces produits.

Valse en deux temps

Si les cotations mondiales du pétrole brut et des produits raffinés (gasoil et essence) sont en forte hausse depuis le début du 2ème semestre de 2021 et qu'il existe une forte corrélation entre les cours du baril de pétrole brut, les cotations des produits raffinés et les

prix de vente sur le marché national durant les années 2018 et 2019, le conseil relève cependant un affaiblissement de la corrélation entre les cours du baril de pétrole brut, les cotations des produits raffinés et les prix de vente sur le marché national durant les années 2020 et 2021 ainsi que les quatre premiers mois de 2022, et une répercussion immédiate des hausses des cotations à l'international et décalée dans le temps en cas de baisses.

Ledit avis fait aussi ressortir l'existence d'une structure de prix de vente composée principalement des prix d'achat du gasoil et de l'essence à l'international et des taxes prélevées par l'Etat, ainsi que d'une composante fiscale du prix du gasoil et de l'essence qui diminue proportionnellement à la hausse des prix à l'international. Le Conseil évoque, également, une marge brute de distribution très fluctuante, avec un poids relativement faible dans la composition du prix de vente à la pompe et des niveaux de marge brute de distribution élevés en 2020 et 2021, période qui a enregistré la chute des cours du pétrole brut et des cotations des produits raffinés à l'international.

Le Conseil relève, par ailleurs, un niveau de marge nette (gasoil et essence) oscillant entre un minimum de 0,07 DH/l et un maximum de 0,68 DH/l durant la période 2018-2021, et une activité de distribution des carburants lucrative au vu des taux de rentabilité financière très élevés qu'elle permet de dégager. Selon le conseil, les sociétés de distribution n'auraient pas profité de la forte chute du cours sur le marché international pour gagner des parts de marché par le jeu de la libre concurrence et auraient opté pour une augmentation de leurs marges. Une régulation à revoir d'urgence. Les analyses menées dans le cadre de

cet avis et les conclusions qui en découlent, permettent d'émettre un certain nombre de recommandations visant essentiellement à rendre les marchés du gasoil et de l'essence plus concurrentiels et ce, en tenant compte de la réalité économique structurelle de ces marchés et de celle de l'économie du pays qui n'est pas un producteur de pétrole. C'est une caractéristique fondamentale qui sous-tend l'ensemble des propositions du Conseil visant à rendre ces marchés plus transparents et contestables, c'est-à-dire mieux ouverts à une concurrence réelle par les prix entre les opérateurs. Il s'agit de l'une des meilleures voies qui est à même de garantir un approvisionnement régulier des marchés à des prix économiquement raisonnables.

Dans cette perspective, le Conseil a recommandé de revoir d'urgence, en priorité et en profondeur, le cadre et le mode de régulation des marchés de gasoil et de l'essence et ce, en vue de l'assouplir et de le rendre compatible avec les contraintes et les réalités des marchés, tout en conservant et en renforçant les fonctions régaliennes de contrôle et de sécurité du pays. L'étude menée par le Conseil a montré que les activités économiques liées aux marchés du gasoil et de l'essence, sont toujours régies par des textes désuets, voire obsolètes, qui datent des années 70 du siècle dernier et ce, malgré les bouleversements qui ont marqué les marchés de ces produits. La seule tentative menée en 2015 pour revoir ce cadre et ce, par la promulgation d'une nouvelle loi portant le n° 67.15, a été remise faute de textes d'application. Or, selon le Conseil, c'est ce cadre légal et réglementaire qui définit les mécanismes de régulation de ces marchés en déterminant non seulement les conditions d'accès, mais aussi les modes de fonctionnements opérationnels depuis l'importation jusqu'au stockage et la livraison à la station-service.

Parallèlement, le Conseil a préconisé d'assouplir davantage les conditions d'accès aux marchés du gasoil et de l'essence en amont et en aval en accélérant la mise en œuvre des recommandations émises par le Conseil en 2019. Il s'agit notamment de réduire le



nombre des intervenants, notamment le ministère en charge de l'énergie et les communes, dans le processus d'octroi des agréments et des autorisations nécessaires et ce, en mettant en place un guichet unique et éviter ainsi, un double processus d'autorisation. Il est aussi question de prévoir clairement au niveau des schémas directeurs d'aménagement urbain les zones qui pourraient être réservées aux activités de stockage des produits pétroliers afin de donner une meilleure visibilité aux investisseurs intéressés et de leur éviter de recourir à chaque fois à la procédure de dérogation auprès des autorités locales compétentes.

Recadrer la redistribution

Le Conseil a insisté également sur le remplacement du régime des agréments en vigueur aux stations-service par un simple système déclaratif et substituer ainsi, le contrôle ex ante de l'activité des stations-service par un contrôle ex post de ces derniers, outre l'encouragement des investissements dans les capacités de stockage par des tiers indépendants, dont le métier principal est le stockage des produits pétroliers en imposant à ces derniers

de mettre leurs infrastructures au profit des distributeurs en gros ou des importateurs des produits raffinés contre rémunération de leurs services. Dans cet avis, le Conseil de la Concurrence a, aussi, recommandé de revoir le cadre légal et réglementaire régissant les relations contractuelles entre les sociétés de distribution et les stations-service, d'encourager les opérateurs des marchés du gasoil et de l'essence à utiliser les instruments de couverture des risques et d'étudier l'opportunité de maintenir et de développer une activité du raffinage au Maroc. De plus, il s'agit d'étendre le régime fiscal appliqué actuellement aux secteurs protégés, au marché de la distribution des produits pétroliers tout en instaurant une taxe exceptionnelle sur les surprofits des sociétés d'importation, de stockage et de distribution du gasoil et de l'essence. Enfin, le Conseil a préconisé d'écarter tout retour éventuel à la subvention directe de ces produits et instaurer en lieu et place des aides directes aux populations les plus vulnérables et des allègements fiscaux adéquats au profit des classes moyennes, et d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie pour une transition énergétique.

Résultats des sociétés cotées

Performance relative

Les 71 sociétés cotées représentant plus de 99% de la capitalisation boursière ont procédé à la publication de leurs réalisations financières à fin juin 2022. Retraité de l'amende relative à Maroc Telecom, il en ressort une croissance bénéficiaire de +13,5% à 17,0 Mrds DH en cohérence avec celle de l'activité (+15,9%) et du résultat opérationnel (+12,3%). Une performance qui risque fortement de se rétracter avant la fin de l'année.

Au terme de ce premier semestre marqué par des tensions inflationnistes inédites à l'échelle internationale, les sociétés cotées affichent des revenus agrégés en hausse de +15,9% à 14,5 Mrds DH. Comme anticipé, cette forte croissance a été principalement portée par un effet prix positif. Retraité de l'amende à l'encontre de Maroc Telecom d'un montant de 2,45 Mrds DH, les niveaux de profitabilité de la cote enregistrent des évolutions favorables. Si le REX récurrent ressort à 30,6 Mrds DH au S1-22 en appréciation de +12,3%, la masse bénéficiaire récurrente enregistre, elle, une progression de +13,5% au S1-22 pour atteindre un montant agrégé de 17,0 Mrds DH. À l'exception des secteurs Banques et Mines qui bénéficient d'une situation « particulière », l'écart est plus visible entre la croissance du CA de la cote qui ressort à +17,9% et celle du REX et du RNPG de respectivement +4,0% et



+2,4%. Ce décalage de croissance serait justifié par deux facteurs. Le premier a trait à la répercussion partielle de la hausse des cours des intrants sur les prix de vente, justifiant une dégradation de la marge opérationnelle de -2,1 pts. Le second est lié, lui, à l'impact négatif de la forte appréciation du Dollar par rapport au Dirham sur le résultat financier.

La lecture des résultats semestriels révèle que 52 sociétés cotées affichent des bénéfices en hausse, représentant 81% de la capitalisation boursière. À l'opposé, 19 émetteurs accusent une baisse de leurs bénéfices semestriels. Ces derniers pèsent 29% de la capitalisation du marché. Les sociétés cotées ayant accusé des déficits à fin juin 2022 se chiffrent à 9, soit seulement 2% de la capitalisation globale de la cote. Enfin, aucune société cotée n'a publié un profit warning lors de ces résultats semestriels.

Banques et Mines superstars

La croissance bénéficiaire de la cote cache une grande disparité entre les secteurs Banques & Mines qui justifient près de 90% de la hausse et les autres secteurs d'activité qui demeurent pénalisés par le renchérissement des coûts des intrants et un effet change défavorable.

Dans le détail, le secteur Minier affiche une hausse de 1.151 MDH de ses profits semestriels grâce à un triple effet positif : cours des métaux, volume et appréciation du Dollar. Le secteur bancaire arrive en 2ème position avec une hausse de son RNPG de +659 MDH. Dans une moindre mesure, les secteurs Agroalimentaire et Energie affichent une progression cumulée de 344 MDH de leurs bénéfices. À l'inverse, les secteurs Ciment, Assurances et Automobile ont contribué négativement à l'évolution des résultats de la cote, soit une baisse agrégée de -795 MDH. En variation relative, les principaux constats qui se dégagent de l'analyse de la masse bénéficiaire par secteur d'activité laisse apparaître que 11 secteurs cotés, représentant plus de 80% de la capitalisation boursière, affichent une nette amélioration de leurs profits au S1-22. Il s'agit des secteurs Mines (+1,2 Mrd DH), BTP (+63%), Ports (+49%), Grande Distribution (+37%), Agro-Alimentaire (+31%), Financement (+26%), Immobilier (+22%), NTI (+18%), Energie (+14%), Banques (+11%) et Télécoms (+1%). Les secteurs Automobile, Assurances et Ciment, accusent un recul de leurs résultats nets à fin juin 2022, soit des contre-performances respectives de -38%, -30% et -24%. Ceux-ci pèsent 15% de la capitalisation du marché.



Nobel de littérature

Le “paradigme” Ernaux

Depuis que le Nobel de littérature a été décidé il y a plusieurs décades de cela, pas moins de 16 femmes ont fait briller d'un autre éclat le décorum festif que l'Académie suédoise organise à l'occasion. Pourtant, au pays des « lumières », l'accueil réservé à cette distinction réservée à l'écrivaine Annie Ernaux a été tout, sauf « normal ». Il faut croire que l'engagement de la romancière, celle-là même qui n'a jamais renié son engagement politique à gauche, en s'affichant dans les manifestations anticapitalistes, n'est pas du goût de la caste d'« intellos » qui s'arroge le droit de régenter la scène culturelle française. Des plumes se sont déchaînées sur la détentrice du Nobel pour n'y voir que la consécration d'une légèreté culturelle. C'est à peine si on ne suggère pas l'imposture en déniaut à la romancière le titre de « Grand écrivain ». Autant dire que le souffle de l'androgynie est encore persistant chez la coterie qui ne croit qu'aux « copains

d'abord ». Car la voix d'A. Ernaux dérange la « bien-pensance » et bouscule les codes « convenus » qui corsettent un « entre-soi » ambiant. Les attaques ad hominem es-suyées par la romancière cherchent à minorer le combat d'une femme aux côtés du peuple. Cette « plèbe » inculte que l'élite déconsidère depuis toujours. Une intellectuelle qui bat le pavé n'a droit, chez cette caste, qu'à la déconsidération, au même titre d'ailleurs qu'au combat des « sans dents ». Affligeant dans le pays des droits de l'homme. Autant dire que dans la sphère hexagonale, la tendance est à la réduction de l'espace des libertés, parole comprise. Lorsqu'on juge que la romancière nobélisée « exagère » dans ses sorties médiatiques et qu'on appelle à « réguler sa parole », il n'y a plus de mystère : la scène culturelle française produit l'exclusion et reproduit ad nauseam les dérives du rejet de l'autre... discours. Triste épilogue !

Annie Ernaux nobélisée

La guerre au “deuxième sexe” a bien lieu

La « bien-pensance » qui trône sur la scène culturelle française a accueilli froidement l'annonce du Nobel de littérature revenue, et c'est une première française, à une écrivaine. Annie Ernaux, salvée par le camp progressiste, auquel elle ne cache pas sa filiation, a essuyé un torrent d'insanités de la part de la tribu qui s'attribue un « magistère » qu'elle n'a pas sur le champ culturel.

— Par Lamia Mahfoud —

En accordant le Nobel de littérature à la romancière Annie Ernaux, l'Académie suédoise a mis à nu les clivages qui secouent la société française. Enthousiaste, Jean-Luc Mélenchon, leader de la gauche dite « radicale », s'est réjoui de cette distinction. « On en pleure de bonheur. Les lettres francophones parlent au monde une langue délicate qui n'est pas celle de l'argent » a-t-il tweeté. Rien de plus normal que de voir ce candidat malheureux à la présidentielle faire les louanges d'une écrivaine de gauche qui ne s'en cache. Tout récemment, elle a pris part, du haut de ses 82 ans, à une marche de protestation contre la vie chère à laquelle le leader des Insoumis avait appelé. Bien entendu, ce que la France compte de courants progressistes n'a

pas manqué de réagir favorablement à ce prestigieux prix que d'aucuns réservaient à un autre « enfant terrible » de l'intelligentsia française, Michel Houellebecq en l'occurrence. Sauf qu'entre le déclinisme assumé de l'un et le réalisme découpé en tranches de vie de l'autre, le choix a été fait, quitte à ce que la sentence du jury scandalise une partie de ce que l'on appelle, dans l'Hexagone, la « bien-pensance ». Le déchaînement de haine à l'égard d'une autrice n'a d'autre explication que celle de son engagement en faveur des déclassés, ceux qui ont endossé les Gilets jaunes pour crier haut et fort leur détresse dans un pays où nombre de chroniqueurs, audibles, illustrent bien la légèreté avec laquelle la classe au pouvoir lorgne du côté des idées de « Liberté, Égalité et Fraternité ». La devise française semble s'être démonétisée avec l'abandon du franc pour l'euro. A. Ernaux n'est pourtant pas une inconnue au bataillon des intellos. Faut-il rappeler que depuis qu'elle s'est vu attribuer le prix Renaudot pour *La Place*, et cette histoire remonte à 1984, déjà, la romancière dont l'inspiration n'a pas tari jouissait d'une vaillante reconnaissance critique ? Hautement auréolée hors des murs français, l'autrice dont les romans sont programmés dans les écoles de la République, assume ses choix politiques. « Je m'engage car j'ai honte de voir le néolibéralisme détruire le s individus et leur environnement, d'entendre des messages de haine contre une partie de la population, et honte de ne rien dire, de ne rien faire », expli-

qua-t-elle, en 2021, en rejoignant le Parlement de l'Union populaire et en affichant son soutien au programme L'avenir en commun de Mélenchon. A ses yeux, « être de gauche, c'est un regard sur soi et sur le monde, sur soi dans le monde : voir l'Autre, qu'il soit malien ou chinois, hétéro ou homo, catholique, juif ou musulman, gitan, SDF, voire criminel, pédophile, comme d'abord semblable à soi et non pas d'abord différent, d'abord étranger. » avait-elle confié à la revue *Politix*. Sur les réseaux sociaux, les insultes gratuites allaient fuser faisant de l'écrivaine tantôt une antisémite, tantôt une raciste. D'aucuns voient en elle une séparatiste si elle n'est pas purement taxée d'islamiste, voire de pédophile. La romancière dont les récits peuvent être faussement adossés aux dérives intimistes n'en est pas moins le témoin lucide d'un pan de l'Histoire de la France. Tranches de vie contées sous une forme subjectiviste qui fait l'impasse sur le « Je » pour « elle », « on » ou encore « nous ». Pudeur ? Pour sûr que oui. Mais il s'agit aussi et surtout du recul par rapport aux faits relatés de sa génération. Cela renvoie certainement à Marcel Proust, dont la romancière fait grand cas, qui s'évertua à conter le temps qui file... C'est ce qui fait sa force, certes. Et qui pousse aussi ses détracteurs à la vouer aux gémonies. Faut-il dès lors s'étonner à ce que la cabale contre la nouvelle prix Nobel de littérature soit montée en sauce dans le laboratoire culturel du quotidien *Le Figaro* au risque de perdre ce



qui lui reste de crédibilité ? Ce que Frédéric Beigbeder énonce dans les colonnes de ce quotidien de droite assumée est assez symptomatique de ce que partagent nombre d'autres noms qui s'érigent en tuteurs de la production littéraire : « en un demi-siècle, Annie Ernaux a successivement écrit sur son père, sa mère, son amant, son avortement, la maladie de sa mère, son deuil, son hypemarche », lâche-t-il d'un trait. Ce qu'il a la dent dure contre la romancière « nobélisée ». Dans les mêmes colonnes, en 2016, il donna libre cours à son dépit. « Il semble que la célébration de Mme Ernaux soit devenue obligatoire en France. Son dernier livre, *Mémoire de fille*, est unanimement salué par une critique béate. Le public suit. Les éditions Gallimard ont rassemblé son œuvre en un gros volume sous le titre *Écrire la vie*. La *Pléiade* est pour bientôt, le Nobel imminent, l'Académie s'impatiente et ma fille l'étudie au lycée. Une suggestion à François Hol-

lande : ouvrir le Panthéon aux vivants, spécialement pour Mme Ernaux. Seul Maxime Gorki a connu une gloire comparable, dans l'URSS des années 30. Il est permis de se méfier d'une telle sanctification collective », avait-il écrit.

Si d'autres auteurs français avaient été couronnés par l'Académie suédoise, Jean-Paul Sartre ayant été le seul à en rejeter les ors sur un total de seize, il n'en reste pas moins qu'avec A. Ernaux, c'est une écrivaine qui est ainsi célébrée. Une affaire de « genre » qui est passée sous silence alors que la bataille de l'égalité des sexes est encore loin d'être tranchée en France, en dépit des avancées notables réalisées. La question qui se pose dès lors serait-elle que le deuxième sexe continue-t-il à indisposer autant l'intelligentsia hexagonale qui, par ailleurs, s'érige en donneuse de leçons ? Bien des commentateurs ont cru bon de rappeler que ni Le Clézio, mexicain d'adoption, ni le monacal Modiano,

« nobélisés » aussi, n'ont essuyé autant de « vacheries ». Pourtant, sur le front politique, les deux hommes ne démeritent pas : l'un dénonce le sort réservé à des tribus indiennes tandis que l'autre interpelle sur le passé collaborationniste d'un large pan du peuple français.

Le système de valeurs français et la notation sui generis serait donc en panne.

Car non seulement il consacre le « convenu » de la culture véhiculée par une élite masculine, qui plus est prompt à émasculer ceux qui s'opposent à son magistère, mais aussi et surtout cherche à étouffer la voix féminine. Et fortiori celle d'une écrivaine qui épouse, par monts et par vaux, les justes causes de « la plèbe », cette majorité silencieuse déconsidérée. A. Ernaux est le pavé qui a agité la mare d'une bien-pensance stagnante. L'espoir est que le récit qui a accompagné la distinction de l'autrice serve à déciller les uns et les autres.

Attaque contre S. Rushdie à New-York

Le romancier indien controversé diminué...

Trente ans après la fatwa iranienne qui le ciblait, Salman Rushdie, attaqué au couteau à New York, a échappé à la mort. Si sa mise à mort a échoué, il n'en reste pas moins que le romancier qui avait secoué le monde musulman, fermé à toute critique de la religion, se trouve diminué. Le romancier controversé a perdu un œil et l'usage d'une main.

Le 12 août, S. Rushdie s'apprêtait à prendre la parole à une conférence dans le nord de l'État de New York quand un homme, armé de couteau, l'a poignardé à plusieurs reprises, notamment au cou et à l'abdomen. Evacué vers un hôpital, l'auteur des *Versets sataniques* avait dû être brièvement placé sous respirateur avant que son état s'améliore. Le suspect, un Américain d'origine libanaise qui répond au nom de Hadi Matar, a plaidé non coupable lors de son procès devant un tribunal de Mayville, dans l'État de New York.

L'attaque avait été saluée par des extrémistes iraniens et pakistanais. Le roman *Les Versets sataniques* est interdit en Iran depuis 1988, car de nombreux musulmans le considèrent comme blasphématoire. L'année suivante, l'ayatollah Ruhollah Khomeyni, Guide suprême de la révolution islamique de 1979 à 1989, avait lancé, le 14 février 1989, une fatwa (décret religieux) appelant tous les musulmans à tuer l'auteur britannique, contraignant



dès lors ce dernier à vivre dans la clandestinité et sous protection policière. Une fatwa dont Salman Rushdie disait, en 2005, qu'elle avait constitué un prélude aux attentats du 11-Septembre.

Né en 1947 à Bombay, en Inde, deux mois avant que le pays obtienne son indépendance de l'Empire britannique, S. Rushdie a été élevé par une famille d'intellectuels musulmans non pratiquants, riche, progressiste et cultivée. L'écrivain regrette d'être réduit au scandale provoqué par la publication des *Versets sataniques*. « Mon problème, c'est que les gens continuent de me percevoir sous l'unique prisme de la "fatwa" », avait déclaré, il y a quelques années, ce libre-penseur qui souhaite être considéré comme un écrivain, et non comme le symbole de la lutte contre l'obscurantisme religieux et pour la liberté d'expression. « Je ressentais alors ce que je ressens maintenant : que c'était un test », écrivait Christopher Hitchens, essayiste et

ami de Rushdie, dans ses *Mémoires* : la fatwa était le coup d'envoi d'une guerre moderne contre la liberté d'expression. Emmenés par Susan Sontag, alors présidente de l'organisation PEN America qui défend cette liberté, les plus grands auteurs de l'époque – Norman Mailer, Joan Didion, Christopher Hitchens, Don DeLillo, Edward Saïd, Martin Amis – s'étaient alors rassemblés à New York pour une lecture publique des *Versets sataniques*. Il y avait eu alors, quelques voix dissidentes, comme John le Carré et Roald Dahl, pour rendre S. Rushdie responsable de son sort. Mais pour ceux qui s'étaient affichés soudés, il s'agissait de se montrer « dogmatiques sur la liberté d'expression ». Le romancier indien le présentait lorsqu'il assura au *Guardian*, en 2021, que « le genre de personnes qui m'ont défendu pendant mes mauvaises années ne le feraient peut-être plus maintenant. L'idée qu'être offensé est une critique valable a gagné beaucoup de force. »

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

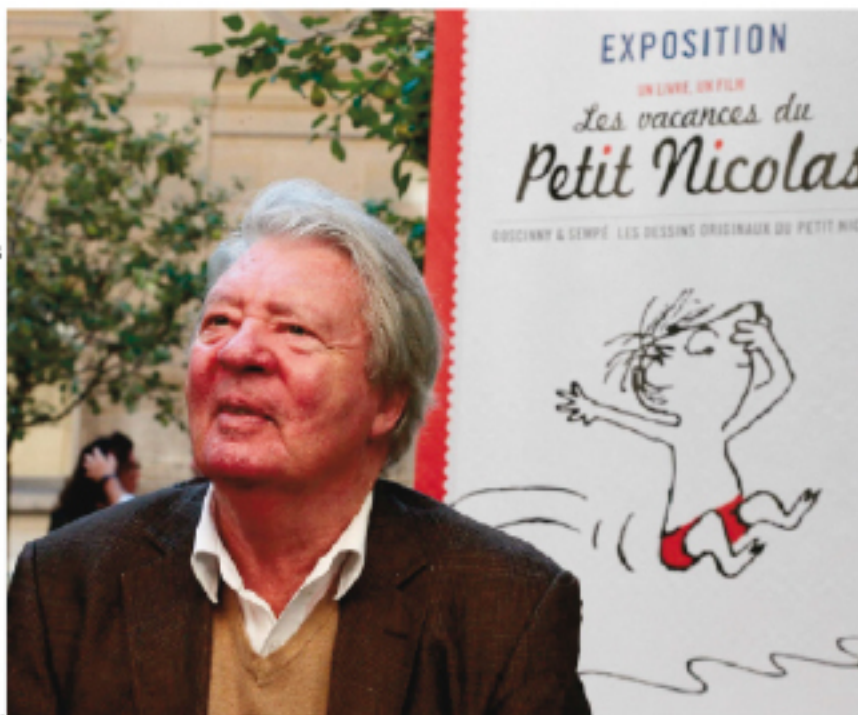
L'information par les professionnels:
rempart contre l'infox

Sempé tire sa révérence

Le chat et ses aficionados orphelins

Jean-Jacques Sempé, "adoré en France et populaire dans le monde entier", s'est éteint à l'âge de 89 ans. Le dessinateur français père du Petit Nicolas – créé en 1959 avec René Goscinny – avait également signé plus de cent couvertures pour le magazine américain *The New Yorker*, entre 1978 et 2019. Pour le *New York Times*, les œuvres de Sempé sont comme "des histoires intemporelles et sans paroles, des sortes de haïkus picturaux, les fantaisies cocasses d'un illustrateur qui n'a fréquenté aucune école d'art mais qui, pendant un demi-siècle sur sa planche à dessin, a troqué les réalités mesquines de la vie pour un monde mythique d'écoliers espiègles, de rêveurs éveillés, de voisins curieux, de vacanciers et d'amoureux transis". Son dernier dessin, paru début août dans *Paris Match*, représentait un peintre au travail, assorti de la légende : "Pense à ne pas m'oublier."

Ses dessins, déclinés sur une immense table, font honneur aux détails, petits comme grands. Un « labeur », comme il disait, qui emporte l'adhésion avec, l'étonnement passé, l'explosion du rire. Maître incontesté du décalage, entre texte et image, personnage et nature... Le dessinateur excelle dans ce qu'on pourrait appeler débordement du comique de situation. Tout un bonheur zygomatique. L'enfant de Gironde qui aimait Paname jusqu'à l'os s'en est allé après avoir bien rempli ses 80 ans et plus. Ses dessins l'immortalisent.



Covid+ et "Le profit contre la science" par Guillaume Suing :



Même de rien, la Chine a réussi une démonstration de force sans égal lors de l'épisode lié à la pandémie Covid-19. Ciblée par une campagne de dénigrement systématique, l'Empire du Milieu a fait la démonstration de sa supériorité technique, logistique, politique et scientifique sur un Occident dépassé.

Partant d'une « analyse concrète de la situation concrète », comprendre cette évidence impose d'identifier de quels processus de fond et de long terme cette crise est l'étincelle révélatrice. Celle-ci expose les effets d'un sabotage libéral de la santé publique, de l'investissement public dans la recherche, notamment pharmaceutique : ce sont des symptômes du recul des forces productives dans le mode de production capitaliste-impérialiste. Elle révèle parallèlement le niveau de manipulation des masses qu'atteignent nos démocraties bourgeoises, de moins en moins capables, politiquement, de sauver les apparences.

Tel est le constat détaillé sur 264 pages par Guillaume Suing dans l'opus paru aux Editions Delga.

“Faut-il en finir avec la famille ?” de Raymond Debord

On annonce souvent son éclatement, ses transformations, voire sa disparition et pourtant la famille est toujours là. Comment expliquer la persistance de cette réalité sociale ?

Paru aux Editions Critiques, cet ouvrage de 326 pages, riche et documenté déconstruit les idées reçues sur les évolutions de la famille et des politiques familiales. R. Debord montre comment la vision nataliste au service de la Nation a fait place à l'individualisme accompagnant l'avènement du néolibéralisme. Avec les débats sur la PMA, la GPA et les nouvelles formes de parentalités, la famille demeure plus que jamais un sujet de vives polémiques. Dépassant le clivage traditionnel gauche-droite, l'auteur montre que la réelle opposition et les véritables enjeux sur la question familiale se situent entre d'une part les pratiques et les attentes populaires et d'autre part une vision de la



famille promue par les classes dominantes. L'essai écrit par un docteur en sciences humaines, spécialiste de la famille, est préfacé par Gérard Neyrand, sociologue et professeur à l'université Paul Sabatier de Toulouse.

“L'art et la Révolution” par César Vallejo

L'essayiste, poète et romancier engagé César Vallejo (1892-1938) a officié dans le journal péruvien *Nuestra Epoca* es qualité non pas de générateur de muse, mais plutôt de critique aux yeux ouverts sur le monde. En France où il est arrivé du Pérou en 1923, il s'imprégna de la pensée marxiste dont il a su couvrir sa production esthétique. De ses voyages en URSS, en 1928 et 1929, il rédigea nombre de réflexions sur l'art, la révolution, la politique, le surréalisme, la littérature bolchévique, le rôle de la technique et de la machine dans la production artistique. Textes rassemblés et publiés en 1973. C'est ce que les Editions Delga offrent à ses lecteurs en traduisant cet essai d'une richesse remarquable. Préfaçant le livre, Luis Dapelo, critique littéraire, rappelle que ces textes « se créent et se développent au fil du temps dans le vaste territoire d'une pensée libre ayant pour fin ultime l'émancipation ».



“Le journalisme intégral” par Antonio Gramsci

Dans ce livre préfacé par Gérard Neyrand, A. Gramsci, théoricien et organisateur politique, membre fondateur du Parti communiste italien, jette un éclairage nouveau sur le journalisme. Cet « intellectuel organique » qui a passé des années à l'ombre fut aussi journaliste, directeur de journal et penseur actif du journalisme.

Les principaux textes qu'il consacra à cette question, de 1916 à 1935, se trouvent réunis dans ce petit volume facile d'accès. A. Gramsci ne se contenta pas de réfléchir au rôle effectif des grands journaux « bourgeois » de l'Italie d'alors, qui, en forgeant une conscience de groupe, firent selon lui fonction de « partis »

dans un champ politique encore informe. Il s'interroge aussi sur ce que peut et doit être un journal proprement socialiste ; il choisit d'arrimer sa revue, *L'Ordine nuovo*, aux luttes réelles du mouvement ouvrier ; surtout, refusant le « journal marchandise » autant que la « propagande élémentaire », il affirme la nécessité d'offrir à son lectorat (populaire et militant) un contenu exigeant et, quand besoin est, des « articles longs », des « études difficiles » — en d'autres termes, il s'agit de former un public plutôt que de se soumettre a priori à ses attentes supposées. Un mot d'ordre qui mérite d'être ressuscité.



“Une histoire du travail” par Paul Cockshott

Pourquoi les êtres humains ont-ils un jour décidé de cultiver la terre ? La révolution industrielle aurait-elle pu se produire sous l'Empire romain ? L'agriculture du Moyen Âge était-elle peu efficace ? Le capitalisme stimule-t-il vraiment l'innovation scientifique ? Voici quelques-unes des questions simples et étonnantes auxquelles ces pages apportent des réponses parfois inattendues.

Alliant l'histoire des sociétés, de l'économie et des sciences, P. Cockshott élabore une histoire de l'humanité qui débute au temps de la révolution néolithique et s'achève en s'interrogeant sur une future ère post-énergies fossiles. Défendant une vision matérialiste de l'histoire, la richesse de cet ouvrage réside dans son analyse historique vaste et détaillée alliée à un grand sens didactique. Illustré de nombreux schémas, photographies, graphiques et tableaux, ce livre (de 456 pages) traduit de l'anglais par Boris Belin et Marcos Vidal, s'adresse aux lecteurs de tous horizons du simple curieux au spécialiste. L'auteur, ingénieur qui enseigne l'informatique dans les universités d'Écosse, aborde le travail et la production matérielle dans leurs dimensions aussi bien techniques, sociales que politiques et raconte, à sa manière, une histoire de dix millénaires où les sources d'énergie, les innovations technologiques, les moyens d'échange, mais aussi les relations de pouvoir ou les idéologies familiales participent au devenir de cette espèce animale singulière qu'est l'humanité.



“L'affaire Assange” de Nils Melzer

Le sort incertain du fondateur de Wikileaks continue d'alimenter la colère des partisans de la liberté d'expression. Depuis que ce lanceur d'alerte est embastillé, son extradition réclamée par les USA bute encore sur la résistance du Royaume Uni, pétitions et sit-in se suivent et se ressemblent. Julian Assange mérite la liberté et bien des médailles. Dans le livre commis par N. Melzer, ce professeur de droit et ancien rapporteur spécial des Nations-Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, met à nu la défaite du journalisme. Car les grands quotidiens qui ont profité de la manne des alertes et autres documents officiels frappés du sceau du secret (des milliers de documents ont fuité à la presse grâce à Wikileaks), ont lâché celui qu'ils avaient porté aux nues. Le réquisitoire déroulé par l'auteur contre « le quatrième pouvoir », largement compromis, est aussi un cri de cœur pour que le lanceur d'alertes puisse être réhabilité. A lire sans modération !

ROYAUME DU MAROC

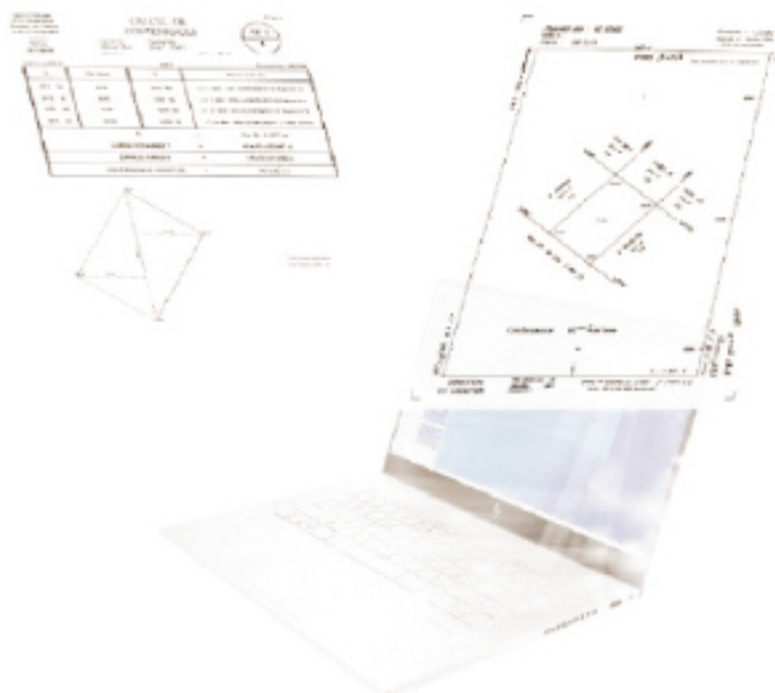


Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie

TÉLÉCHARGEZ EN TOUTE QUIÉTUDE VOTRE PLAN CADASTRAL ET LE CALCUL DE CONTENANCE

Paiement et téléchargement
via le portail

www.ancfcc.gov.ma



Pour toute information, Veuillez contacter le 05 30 14 14 14
ou consulter le site : www.ancfcc.gov.ma

Ford Transit

UNE VALEUR SÛRE,
UN RENDEMENT CERTAIN !



GAMME FORD TRANSIT
DISPONIBLE À PARTIR DE
243 000 DH TTC

Conçue pour répondre présent à tous les défis, la gamme de véhicules utilitaires Ford Transit dispose des dernières avancées technologiques de Ford, pour vous offrir une valeur sûre. Fiable, solide, économique et modulable, la gamme Ford Transit est à la hauteur des tâches que vous lui confiez, pour un travail facilité et un rendement certain !

Disponible dans tous les showrooms Ford – Réseau Auto Hall.

Ford

fr.ford.ma